

INDICES



IN formation
DE fense
CO nsommateurs
SA lariés

FEUILLE DE
ROUTE
2023-2026

Pour une
consommation
juste,
responsable
et solidaire

Défense des consommateurs
en France et partout ailleurs

SOMMAIRE

INTRODUCTION

Au commencement1979

- *Premier axe : Continuer d'investir les espaces institutionnels avec notre spécificité.*
- *Deuxième axe : s'exprimer de façon politique sur tous les sujets touchant aux consommateurs / usagers*
- *Troisième axe : Garder un contact étroit avec les consommateurs au sens large.*
- *Quatrième axe : Garder un lien étroit avec la CGT.*

LES CHAMPS D'INTERVENTION D INDECOSA CGT :

Principes généraux :

- 1. Principe d'égalité*
- 2. Principe de solidarité*
- 3. Principe de réponse aux besoins sociaux et matériels*
- 4. Principe de respect de la planète et du cadre de vie*
- 5. Principe de proximité et de lien social*
- 6. Principe d'émancipation et de vivre ensemble*
- 7. Principe de liberté et de science*

1. Pouvoir d'achat
2. Transports
3. Logement social et Habitat- Cadre de vie
4. Eau
5. Santé
6. Aménagement du territoire / Services publics
7. Alimentation
8. Banque, Assurances, surendettement
9. Énergie
10. International
11. Numérique
12. Communication
13. Formation
14. La fiscalité

Pour une consommation juste, responsable et solidaire.

INTRODUCTION

C'est au cours des trente Glorieuses que s'installe la Société de Consommation.

La concentration urbaine permet l'émergence de la "grande distribution", qui doit permettre d'écouler la production et les biens de consommation.

Un symbole : en 1963, Carrefour ouvre le premier hypermarché de France et d'Europe. Dans la tête de chacun progresse l'idée même du plaisir, on pense à se faire plaisir, loisirs, vacances et à profiter de toute l'évolution technologique. Le pouvoir d'achat, les salaires, les critères économiques (inflation etc.) le permettent.

Quelques acteurs : le mouvement écologique, les associations de défense des consommateurs, alertent, dès le début, sur l'impact qu'ont la production et la consommation de masse sur la qualité de l'environnement naturel. De nombreux observateurs prévoient la remise en cause, à terme, de la pureté de l'eau et de l'air, ces ressources que nous considérons jusqu'à ces dernières années comme illimitées.

Les circuits de distribution éloignent le producteur du consommateur final. Le client-roi est devenu anonyme. Leur essor a contribué à déséquilibrer les rapports de force en faveur des producteurs et des distributeurs aux dépens des consommateurs.

La production intensive provoque des catastrophes importantes (la vache folle, les OGM etc.) Indecosa-Cgt est intervenu à chaque fois, mettant en cause la question des contrôles et de l'hygiène, avec Lactalis par exemple.

En trois ou quatre décennies tous ces excès de la surconsommation provoquent l'exclusion d'une partie de la population qui ne peut plus suivre. Cette consommation est bien organisée par les tenants du pouvoir économique, les sociétés agroalimentaires, la grande distribution, les banques et sociétés de crédit. Il apparaît donc évident à la CGT, en complémentarité à la défense des salariés dans le cadre du travail, de s'investir dans la défense des citoyens dans le cadre de la vie quotidienne, hors de l'entreprise.

En 1979, la CGT crée une association de consommateurs : INDECOSA-CGT :

INformation et DEFense des COnsommateurs SALariés, qui va agir selon différents axes :

- * L'information du consommateur au sens large du terme,
- * la défense individuelle, on retrouve la complémentarité avec la défense juridique des salariés dans le travail.
- * Le rassemblement de tous les salariés dans l'esprit revendicatif de la CGT.

En 1982, la CGT décide d'inscrire dans ses statuts INDECOSA-CGT, qui devient ainsi membre de droit lors du CCN.

Tout adhérent de la CGT devient automatiquement adhérent à INDECOSA-CGT.

L'association devient une organisation de la CGT pleine et entière.

Tout ce que nous vivons au niveau syndical trouve sa traduction dans la consommation.

Indecosa-Cgt marchera dès le début sur ces deux jambes :

- *Celle du secteur consumériste et y prendra toute sa place.*
- *Celle d'une organisation de la CGT, rassembleuse sur des bases revendicatives.*

Nos modes de consommation et de production impactent chacune des cinq causes de perte de la biodiversité : la destruction des habitats naturels, la surexploitation des ressources, le changement climatique, les pollutions et déchets.

Aujourd'hui, tout le monde connaît la notion du « jour du dépassement » de la terre, c'est-à-dire la date à partir de laquelle on consomme plus que ce que la planète produit.

En 2022 c'était le 28 juillet.

Nous vous invitons à lire les rapports des associations caritatives : le rapport annuel de la fondation Abbé Pierre sur le mal logement, la 17^e édition du baromètre de la pauvreté et de la précarité du Secours Populaire et dernièrement l'appel des Restos du Cœur.

Les responsables sont, le pouvoir en place et la finance mondiale au service du capital.

Les associations de consommateurs se substituent à l'état à moindre coût et perdent toute indépendance sur leurs activités, les choix des thématiques traitées, l'angle revendicatif etc.

L'état se désengage et fait porter les missions de service public par les collectivités locales et les associations de consommateurs.

Notre modèle économique actuel n'est pas soutenable. Une transformation profonde et radicale de l'appareil productif et du travail qui en découle s'impose.

Nous parlons ici des enjeux de la consommation, mais il s'agit bel et bien des enjeux de la société. Cela donne de la profondeur à nos revendications.

Pour exemple l'enjeu du logement qui est bien de défendre les locataires dans leurs difficultés et de porter l'exigence d'un véritable service public du logement.

La place et le rôle d'Indecosa-Cgt dans ce projet de transformation radicale de la société.

Dégageons ensemble 4 axes de travail :

➤ *Premier axe : Continuer d'investir les espaces institutionnels avec notre spécificité.*

Aujourd'hui les services du Ministère (Économie et Finances) indiquent clairement leur penchant pour des associations spécialisées dans des domaines précis.

L'UFC gère les tests comparatifs et les accueils juridiques.

La FNAUT s'occupe des usagers des transports.

La CNL est présente sur le logement.

FOOD WATCH agit sur le secteur alimentaire, essentiellement.

L'UNAF s'occupe principalement des dossiers d'allocations familiales...

S'agissant d'Indecosa-Cgt issu du mouvement syndical, elle n'a pas de domaines précis.

L'expression politique sur les enjeux de consommation n'a jamais fait partie des domaines reconnus par l'État, bien au contraire.

Nous devons donc trouver nos propres espaces, et la dimension internationale que nous maintenons depuis longtemps et développons depuis quelques années est un de ces domaines d'actions.

Notre capacité à engager des coopérations, des rencontres, des actions communes, est scrutée par les pouvoirs publics.

Notre récente mission au Congo s'est délibérément placée dans le cadre de l'Ambassade de France afin de l'inscrire dans une mission « approuvée », relayée par l'État.

Notre adhésion récente au CFSI (Le Comité Français pour la Solidarité Internationale) montre notre volonté d'investir ce domaine avec notre capacité à travailler avec d'autres.

Notre investissement dans la vice-présidence de l'Écu : Le cadre européen est plus difficile à mobiliser car il s'inscrit dans un contexte juridique et administratif complexe.

Cependant nous devons nous saisir des occasions qui nous sont offertes d'intervenir à cette échelle. Nous réalisons de nombreuses contributions sur des textes proposés par l'Europe.

Les mandats représentatifs :

Trop souvent, la présence de mandatés dans des instances, quelle qu'en soit l'échelle Territoriale, se limite à compter les présences, relayer des textes sans véritable analyse ou à Intervenir sans que le contenu de ces interventions ne soit réellement connu de notre Organisation. Bien souvent cela n'a pas de sens et s'il n'est nullement question de verrouiller la parole de nos représentants, il est impératif que celle-ci puisse se faire sur un socle partagé.

Nos mandatés doivent disposer de formations leur permettant de s'approprier les revendications portées par l'association, pour ensuite pouvoir les faire vivre à tous les niveaux d'intervention là où ils/elles siègent.

Pour que les formations restent en phase avec la réalité du terrain, il est nécessaire que nous Organisions régulièrement des rencontres par type de mandat. Ces rencontres seront des Moments privilégiés d'écoute et d'échanges des mandatés entre eux.

Nous avons tenté de mettre en œuvre de tels moments, mais nous n'avons pas pu aller jusqu'au bout de notre démarche. C'est donc un objectif à atteindre.

En commençant par poursuivre nos efforts d'identification de nos mandatés.

➤ *Deuxième axe : s'exprimer de façon politique sur tous les sujets touchant aux consommateurs / usagers*

Nous devons poursuivre nos efforts de communication vers l'extérieur mais aussi vers l'intérieur (CGT et INDECOSA-CGT).

Que cela concerne l'IN Magazine, notre site Internet ou nos réseaux sociaux, nous devons renvoyer l'image d'une association tournée vers une analyse politique des sujets abordés.

Nous devons renforcer nos thématiques et créer des regroupements thématiques. Par exemple, l'environnement pourra se nourrir de l'habitat, de la santé et de l'énergie, quand le numérique travaillera lui avec la santé, l'énergie et la banque.

Nous devons poursuivre nos formes d'expressions telles que des supports illustrés, des vidéos, l'usage de la radio, la présence sur des forums et événements externes et internes à la CGT... Ce travail est actuellement mené à l'échelle nationale.

L'enjeu est bien de prendre en compte ces objectifs. Le CA national doit en être le décideur et l'instigateur, le bureau national l'organisateur.

➤ *Troisième axe : Garder un contact étroit avec les consommateurs au sens large.*

C'est là un point essentiel, à préserver par notre maillage territorial, avec ou sans permanences. Celles-ci ayant des formes différentes suivant les départements, les régions.

La formation des camarades est importante. Nous ne sommes pas assistantes sociales, nous ne sommes pas juristes, nous aidons à résoudre des litiges, et cette connaissance du vécu nous permet de construire nos revendications.

De ce maillage territorial nous devons faire un espace d'information et de défense des consommateurs et usagers, mais nous devons y faire la preuve de nos capacités d'action. Cela implique d'y avoir des militants rompus à l'exercice, des forces tournées vers l'action (organisation de journées d'étude, d'événements locaux, du suivi et de la communication autour de dossiers emblématiques...).

La disparition de certains CTRC et la difficulté des autres nous obligent à développer quelques outils pratiques et juridiques à l'exercice de la tenue de permanence.

Rappelons que les formations « Présentation » restent un outil majeur de cette transition. Cela implique pour nous de renforcer nos équipes de formation. La création d'une formation pour nos équipes dirigeantes, en cours de préparation, s'inscrit dans cette démarche.

➤ *Quatrième axe : Garder un lien étroit avec la CGT.*

Pouvoir s'appuyer et s'intégrer dans les actions de la CGT est un ressort essentiel de notre action. Non seulement cela nous donne une cohérence locale et nationale, mais de plus, cela profite aux deux composantes : INDECOSA-CGT et CGT.

Or, 43 ans après sa création, la perception d'INDECOSA-CGT par les membres de la CGT n'est pas toujours clairement identifiée et une large proportion de membres et même de structures de la CGT n'a aucune idée de ce qu'est INDECOSA-CGT.

Lorsqu'ils en ont entendu parler, ils réduisent la plupart du temps l'action d'INDECOSA-CGT à la gestion des litiges individuels de consommation.

Dans certains cas INDECOSA-CGT est identifiée comme se mêlant de sujets qui ne sont pas de son ressort.

Nous devons débattre du projet revendicatif d'Indecosa-Cgt, sa place et sa complémentarité avec toutes les organisations de la CGT.

Pour atteindre cet objectif nous devons poursuivre nos efforts de promotion interne d'INDECOSA-CGT.

L'outil « Découverte » est très efficace en ce sens et nous devons encore le renforcer.

Nous réfléchissons entre autres à des formats vidéo courts, facilement diffusables et exploitables.

Il faut également replacer, partout où cela n'est pas ou plus le cas, les actions d'INDECOSA-CGT en lien direct avec celles des UD. Statutairement, celles-ci sont membres fondateurs des associations départementales.

Nous voulons une association à échelle humaine, dynamique. Nous y attendons une forte implication, aussi bien en interne à tous nos niveaux d'intervention, qu'envers notre structure syndicale d'origine, la CGT.

Nous construisons une association lucide sur les enjeux actuels, ceux de la consommation certes, mais aussi plus largement, ceux concernant le monde qui nous entoure, en totale conscience qu'il nous faudra y consacrer des moyens pour y parvenir.

Cette association devra faire face à la société qui se profile devant nous, celle que nous combattons de longue date dans nos engagements syndicaux et associatifs.

Nous portons le message de notre engagement militant. Nous devons maintenant le transcrire en actes, à travers toutes nos composantes : départementales, régionales, nationales.

INDECOSA-CGT est un formidable outil à disposition de nos orientations syndicales et des valeurs que nous y portons.

Loin de pouvoir être résumée à un espace de conseil juridique gratuit pour les membres de la CGT, notre raison d'être est de porter nos revendications fondamentales à travers tous les aspects de la vie courante, bien au-delà des murs des entreprises et établissements. La décennie qui s'annonce va être cruciale pour nous.

Ce qu'il en résultera sera sans nul doute déterminant pour l'existence même d'INDECOSA-CGT en tant qu'outil syndical.

Si nous arrivons à faire connaître et vivre cet Indecosa-Cgt là, alors des militants viendront.

Ce sera une relève naturelle car nous nous situons bien dans l'activité consumériste complémentaire à l'action syndicale.

LES CHAMPS D'INTERVENTION D' INDECOSA CGT

Principes généraux :

Rapidement, il est apparu que des principes généraux présents dans toutes les thématiques Nous animaient.

Ces valeurs sont pour nous fondamentales, et leur partage constitue bien souvent un préalable à tout rapprochement avec une autre organisation ou association.

1. Principe d'égalité

INDECOSA-CGT réaffirme son attachement fondamental à l'égalité des droits pour l'ensemble des consommateurs en France, en Europe et partout dans le monde.

Les lois, règlements ou traités quelle qu'en soit la nature doivent conduire pour tous à disposer de droits suffisants pour garantir un niveau de vie digne, stable et pleinement intégré aux environnements sociaux.

2. Principe de solidarité

INDECOSA-CGT rappelle que la notion de « citoyen de l'UE » que nous employons pour définir notre champ d'intervention en Europe, englobe non seulement toutes les personnes résidant sur le territoire européen, mais également tous les territoires qui en dépendent où s'y rattachent.

Il ne peut y avoir, en aucune circonstance, des citoyens de « seconde catégorie ». De la même façon, INDECOSA n'admet aucune différence de traitement entre « riches » et « pauvres » (que l'on parle d'États ou de citoyens) sauf dans la mesure où ces différences visent à élever tout le monde au même niveau.

Dans l'ensemble du document nous évoquons, cette notion de citoyen de l'Union Européenne, il comprend notre action envers et pour l'ensemble des consommateurs, usagers, résidant en France et en Europe.

3. Principe de réponse aux besoins sociaux et matériels

Pour INDECOSA, l'essentiel réside dans la réponse apportée aux besoins sociaux et matériels des citoyens. Nous récusons ardemment la logique du « besoin des marchés » qui ne conduit qu'à plus de pauvreté et de souffrance humaine, au seul profit d'une « élite » auto proclamée.

Nous refusons toute forme de lobby économique contraire au bien-être du citoyen. Pour nous, le seul objectif digne de considération reste celui du progrès humain, et en aucun cas celui du profit pour le profit.

4. Principe de respect de la planète et du cadre de vie

INDECOSA priorise le bien-être de la planète et du vivant.

Nous devons préserver nos ressources naturelles et remettre en cause tout ce qui peut nuire à notre existence. Nous soutenons le développement des énergies renouvelables et des produits et processus durables.

Nous condamnons et combattons avec ardeur tout ce qui peut conduire à priver les générations à venir de leur droit le plus élémentaire, celui de jouir d'une planète en bonne santé.

Pour pouvoir espérer un tel résultat, nous portons avec fermeté l'idée que la consommation (biens et services) doit s'extraire de la logique destructrice liée à la prédation des marchés.

5. Principe de proximité et de lien social

Nous revendiquons la primauté du contact humain sur le tout numérique.

Nous soutenons le maintien des lieux d'accueil et d'échanges face à un dogme du dématérialisé qui conduit à l'isolement et à l'individualisme. Nous appelons à une vie locale dense avec des services publics de proximité, des agglomérations à taille humaine disposant de lieux de rencontre et de respiration, une équité de traitement territorial, et tout ce qui favorisera l'accès aux productions locales.

6. Principe d'émancipation et de vivre ensemble

Le citoyen n'est pas une marchandise, il a le droit à l'émancipation, à la culture, au sport, aux loisirs. Le citoyen ne peut en aucun cas être réduit à un outil de production, devenant inévitablement un fardeau social dès lors que les vicissitudes de l'existence entravent sa capacité de produire.

Chaque être humain est une richesse commune qui se doit de pouvoir s'épanouir. Nous donnons la priorité aux lieux de vie en famille, à ceux de rencontre, d'échange et de partage.

Nous aspirons à une vie expurgée de son rapport actuel à l'argent, à la domination et à l'exploitation. Nous luttons avec ardeur contre toutes les formes d'individualisme et donnons priorité à la collectivité.

7. Principe de liberté et de science

Nous voulons que les citoyens soient libres dans le respect de l'intérêt collectif.

De la même façon que le citoyen ne peut se réduire à un producteur de valeur monnayable, il ne peut non plus être réduit à un consommateur téléguidé par le marketing, la publicité, la mode.

Nous luttons contre toute forme de fichage et d'identification. Nous accueillons avec satisfaction et espoir les progrès de la science dès lors que celle-ci se met au service du bien-être de tout citoyen.

A l'inverse, nous nous dressons contre l'accaparement des progrès scientifiques et leur utilisation à des seules fins mercantiles ou élitistes.

Les collectifs thématiques d'INDECOSA-CGT agissent dans leurs champs d'intervention par :

- Les associations départementales qui communiquent et deviennent expertes de thématiques comme le logement, la santé, l'énergie, les transports et services publics.
- Les camarades qui sont mandatés dans toutes les instances de la consommation, au niveau local, régional et national.

Toutes les thématiques traitées doivent être animées en travail croisé avec les autres collectifs afin d'avoir un réel partage de connaissances.

1. Pouvoir d'achat



Pour accroître leurs marges et leurs profits dans un contexte de crise et de concurrence exacerbée, les capitalistes font reculer le niveau de vie des travailleurs et des consommateurs par tous les moyens. Ils accentuent l'exploitation et imposent les bas salaires, tandis que le gouvernement rogne sur toutes les dépenses utiles aux couches populaires, des hôpitaux aux écoles, en passant par les transports publics.

INDECOSA-CGT, association de défense des **consommateurs salariés**, de par son positionnement, est résolument aux côtés des salariés, des chômeurs, des retraités, des précaires ...

Composante de la CGT, elle se préoccupe naturellement des problématiques liées au pouvoir d'achat, en tant qu'il permet ou non aux consommateurs d'acquérir des biens et des services en vue de satisfaire leurs besoins (de logement, de nourriture, de transport, de santé, de loisirs ...).

La question du maintien voire de la revalorisation du pouvoir d'achat a été quelque peu mise « en sommeil » au cours des 20 dernières années. Elle a d'ailleurs resurgi en France lors de l'irruption dans le mouvement social des « gilets jaunes » en tant qu'un des thèmes centraux de ses revendications

La question du pouvoir d'achat est en effet un enjeu majeur de société ; il est un marqueur social fondamental qui fixe les frontières entre les catégories, les groupes et les classes sociales, les riches et les pauvres, les différentes sources de revenus, la répartition des richesses, la question des inégalités en France et dans le Monde ...

Selon l'INSEE, « le pouvoir d'achat correspond à la quantité de biens et de services qu'un revenu permet d'acheter. Le pouvoir d'achat dépend alors du niveau du revenu et du niveau des prix. L'évolution du pouvoir d'achat correspond donc à la différence entre l'évolution des revenus des ménages et l'évolution des prix. »

La notion de pouvoir d'achat recouvre différents types de revenus (salaires, traitements, pensions, allocations – revenus du travail- revenus du capital – patrimoine ...) et fait ressortir la répartition inégale

des « richesses » et des conséquences sanitaires, sociales, économiques et environnementales de cette situation.

LE LOGEMENT : PREMIER POSTE DE DÉPENSES

Entre 1996 et 2006, la part financière consacrée aux loyers pour les ménages les plus modestes a progressé de 42 %. Une augmentation est également subie par les autres ménages dans la même période, à hauteur de 28 %.

Le taux d'effort net » (une fois les aides déduites) du logement atteint en 2013 :

42 % pour les ménages les 10 % les plus pauvres ;

10 % pour les 10 % les plus riches ;

18 % en moyenne pour l'ensemble de la population.

Malgré les différentes aides – quasi exclusivement versées en direction des ménages les plus modestes – nous constatons que l'effort financier pour se loger est 4 fois plus important pour les ménages modestes que pour les plus riches.

BUDGET TRANSPORT DES MÉNAGES : L'AUTOMOBILE PREMIÈRE DÉPENSE

L'absence, la disparition et/ou la raréfaction des transports collectifs et des services publics sont les deux faces d'une même médaille qui impose de plus en plus le recours à la voiture individuelle (souvent plusieurs voitures par foyer) pour répondre aux besoins et impératifs de mobilité.

Le budget consacré par les ménages pour se déplacer représente entre 15 % et 20 %. Avec un budget de 5 160 € par an en moyenne (tous modes de transport confondus), le transport est le deuxième poste de dépenses après le logement (8 440 €).

LES FRANÇAIS ONT DE PLUS EN PLUS DE MAL À SE CHAUFFER

Plus de 12,1 millions de Français sont en « précarité énergétique ».

30 % des Français doivent limiter l'usage du chauffage chez eux pour ne pas avoir à payer de factures trop élevées (source : observatoire national de la précarité énergétique).

15 % des Français déclarent avoir souffert du froid au cours de l'hiver, pendant au moins 24 heures. Pour 40 % d'entre eux, la sensation d'inconfort provient d'une mauvaise isolation de leur logement et pour 28 % d'une installation de chauffage insuffisante.

Les Français consacrent en moyenne 14 % de leur budget à se chauffer (source : QuelleEnergie.fr). Des dépenses qui pèsent lourd pour les personnes aux revenus modestes, ce qui amène à la privation de chauffage, d'appareils électriques, etc.

ALIMENTATION

En France, on estime qu'environ 8 millions de personnes n'ont pas accès à une alimentation suffisante et de bonne qualité pour des raisons financières.

C'est d'autant plus préoccupant que non seulement les personnes concernées ont plus de risques de développer des pathologies liées à l'alimentation, mais cette situation génère également des phénomènes d'exclusion sociale.

D'après le Credoc, de 2007 à 2010, la proportion d'adultes qui suivaient la recommandation de consommer 5 fruits et légumes par jour est passée de 27 % à 31 %. En revanche, sous l'effet de la crise avec le double effet sur le pouvoir d'achat et l'augmentation des prix, cette consommation est retombée à 25 %.

SANTÉ

92 % des Français disposent d'une complémentaire santé. Pourtant, près de 40 % d'entre eux renoncent à se soigner pour des raisons économiques !

DÉPART EN VACANCES

Au début des années quatre-vingt-dix, près de 66 % des Français partaient en vacances. Au plus fort de la crise de 2008, ce taux est retombé à 50 % d'après l'Observatoire des inégalités.

40 % des foyers aux revenus inférieurs à 1 200 euros mensuels ont quitté leur domicile pour des congés contre 86 % de ceux qui disposent de revenus supérieurs à 3 000 euros.

Sur la base de ce constat, notre rôle d'association concernant le pouvoir d'achat, est de porter les revendications des consommateurs-salariés, afin de défendre leurs intérêts, et d'obtenir des avancées sur ce terrain.

Il s'agit de répondre aux enjeux économiques, sociaux et écologiques de la période pour modifier profondément les orientations politiques actuelles, ouvrir d'autres perspectives et réduire les inégalités sociales, fiscales et territoriales de notre pays.

Indecosa-Cgt revendique :

- **L'amélioration du pouvoir d'achat, en particulier, par la revalorisation du Smic (2000 € brut minimum/mois), des salaires, des pensions de retraite et des minima sociaux avec la (re)mise en place d'un système d'indexation des salaires et pensions sur les prix (échelle mobile des salaires)**
- **la lutte contre les inégalités sociales et fiscales, par la réduction du poids des impôts proportionnels qui étranglent le peuple :**
 - **Baisser le taux normal de la TVA de 20 % à 15 % et supprimer la TVA sur les produits de première nécessité : -35 milliards**
- **Il faut circonscrire les réductions d'impôt à celles démontrant un intérêt pour la société :**
 - **Suppression des niches fiscales +50 milliards**
- **Il faut un autre circuit de financement de la dette de l'État :**
 - Financement direct auprès de la BCE ou par un système d'intermédiation bancaire : +40 milliards**
- **Il faut plus taxer le capital :**
 - **Instauration d'une taxe sur les transactions financières à des taux suffisants pour pénaliser la spéculation financière : +24 milliards**
 - **Taxer davantage les revenus du capital : +4 milliards**
- **Il faut réorienter l'économie et responsabiliser les entreprises :**
 - **Moduler la fiscalité nationale et locale des entreprises en fonction de leurs comportements : 0 milliards**
- **Il faut donner des moyens pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales :**
 - **Création immédiate de 20.000 emplois : +10 milliards**
- **Il faut faire de l'impôt sur le revenu le socle de notre contrat social :**
 - **Augmenter la progressivité de l'impôt sur le revenu +14 milliards**
- **Il faut taxer davantage les patrimoines exorbitants des plus riches :**
 - **En réintroduisant un ISF et en le rénovant pour lui donner plus de progressivité : +6 milliards**
- **Il faut relancer des dynamiques budgétaires pour développer l'emploi, les investissements sur l'ensemble du territoire par :**
 - **la modernisation et le développement des services publics attaqués par des réformes rétrogrades (santé, logement, transports, énergie, éducation ...)**

-la mise en place d'un indice des prix plus en phase avec la réalité du coût de la vie pour une majorité de la population.

Les consommateurs, salariés, retraités, privés d'emploi, les travailleurs en général ne peuvent se contenter de mesurette et devront se mobiliser pour gagner une autre répartition des richesses, seule solution pour entrevoir des horizons meilleurs.

Pour ne pas faillir à notre réputation d'association affiliée à la CGT, nous appelons à la mobilisation générale, le plus largement possible, dans les entreprises, les établissements, les localités, pour gagner des avancées contribuant au progrès social.

2. Transports

Le déplacement des personnes est un droit fondamental qui transfère aux transports un caractère d'intérêt général.

Il faut mettre en cohérence les besoins de déplacement des personnes et d'acheminement des marchandises avec l'organisation du système de transport, en toute compatibilité avec un développement humain durable.

Une politique nationale des transports doit répondre aux besoins de tous ordres, assurer un aménagement du territoire et un développement économique équilibrés.

Elle doit être pensée en cohérence avec la politique industrielle, l'emploi, le cadre de vie et l'urbanisme. Il est nécessaire d'apporter des solutions aux besoins des citoyens sur la base des principes d'égalité, solidarité, qualité et sécurité.

Les services de transport doivent être publics pour ne pas être soumis aux lois du marché et garantir un haut niveau de service.

Indécosa-Cgt revendique :

La création d'un pôle public de transport qui englobe l'ensemble des opérateurs de transports publics, et qui garantiront la réponse aux besoins de qualité et de sécurité.

Les transports collectifs doivent être développés sur tout le territoire dans une approche multimodale et complémentaire, pour aller vers la transition énergétique et lutter contre le réchauffement climatique et les inégalités économiques, territoriales et sociales.

Le développement du transport massifié de marchandises quels que soient les différents modes : le transport ferroviaire dont le feroutage, le transport fluvial et le transport maritime. Les enjeux du transport massifié de marchandises sont d'ordre économiques, sociaux et environnementaux.



3. Logement social

Habitat- Cadre de vie



Aujourd'hui premier poste dans les dépenses de consommation des ménages, le logement a pris une part prépondérante dans leur budget, autour de 30 % en moyenne, mais avec des disparités considérables selon les couches sociales, les plus pauvres dépensant proportionnellement davantage que les plus riches.

Un constat partagé : Le logement est le reflet et l'accélérateur des inégalités sociales.

INDECOSA- CGT propose ... *Le droit au logement pour tous sans discrimination de nationalité ou de situation sociale.*

Le droit au logement est un droit fondamental, facteur-clé d'intégration économique et sociale, mesure de lutte contre la xénophobie et le nationalisme, pilier de la protection sociale et de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

C'est un reflet et un accélérateur des inégalités sociales. Il joue un rôle majeur dans l'approfondissement de ces inégalités car il est au cœur du processus de décrochage des couches populaires

La garantie d'un logement pour tous est un élément majeur du vivre ensemble, de l'intégration et de la cohésion sociale dans notre société.

Agir pour une nouvelle politique nationale d'aménagement du territoire en faveur d'une véritable mixité sociale :

Le droit au logement doit garantir :

- L'accès pour tous au logement décent et le maintien dans les lieux sans discrimination de nationalité, de situation sociale ;
- Le droit à l'accessibilité pour tout type de situation de handicap ou de perte d'autonomie ;
- **L'arrêt** immédiat des expulsions sans relogement et l'interdiction des coupures d'eau, d'électricité, de chauffage ... dans le parc privé comme dans le parc public ;
- L'accueil de façon digne et adaptée des personnes sans logis et le développement d'une politique d'hébergement pour répondre aux situations d'urgence ;

- Le développement d'une politique du logement adaptée aux étudiants, apprentis, aux jeunes démarrant dans la vie active ;
- Le libre choix entre la location ou l'accession à la propriété ;
- Un taux d'effort des locataires dont la quittance (loyers + charges) n'excède pas **20 %** des revenus ;
- L'organisation, le développement et la répartition de la production de logements sociaux pour répondre aux besoins.

LES MOYENS POUR Y PARVENIR

Pour une autre politique du logement véritablement sociale :

En prenant appui, comme d'un levier, sur le secteur du **logement social** on peut initier une autre politique du logement en France, au bénéfice de tous les habitants, à commencer par les plus défavorisés.

1) Un grand service public de l'habitat et du logement

Un grand service public de l'habitat et du logement garantissant l'égalité d'accès à tous et la qualité des services dans le cadre d'une politique de la ville favorisant le développement des quartiers par l'implantation de services publics.

Cela pose l'exigence de réorienter les choix budgétaires et des financements nouveaux en priorité pour le logement social, tout en contribuant à l'aide à l'accession sociale à la propriété.

Mettre en œuvre une politique nationale de l'habitat nécessite de redonner à chaque acteur sa place (Services de l'État, HLM, Action logement ex 1 %, collectivités territoriales, caisse des dépôts ...) et de coordonner leurs interventions au service d'une politique nationale décentralisée au niveau du bassin d'habitat le plus pertinent.

Le service public de l'habitat et du logement aurait pour mission de mettre en œuvre et garantir le droit au logement et devrait veiller particulièrement à organiser :

- une production de logements suffisante, prenant en compte les évolutions techniques de construction pour un développement durable et bien répartie dans les territoires pour satisfaire tous les besoins ;
- la réhabilitation thermique du parc de logements existants avec des financements adaptés aux besoins considérables en ce domaine, en relevant le double défi de la réduction des émissions polluantes liées au chauffage et de la lutte contre la précarité énergétique ;
- la création d'un système mutualisé public/privé de sécurisation des risques, locatifs pour les bailleurs, et ceux de la vie pour les locataires (maladie, accident, chômage...) qui garantisse le maintien dans les lieux ;
- une gestion des attributions qui assure équité, transparence, diversité sociale et qui prenne en compte le rapport domicile/travail ;
- une utilisation de l'espace qui privilégie la mixité sociale à tous les niveaux ;
- la mise en place d'instruments publics de régulation du foncier (Établissement public foncier) aux moyens et pouvoirs élargis avec la participation de tous les acteurs du logement ;
- une juste représentation des acteurs concernés (collectivités territoriales, organismes HLM, partenaires sociaux du 1 %, État, locataires et leurs associations), dans les structures nationales, régionales ou locales de ce service public de l'habitat.

2) La production de logements publics locatifs sociaux

- Produire en France **200 000 logements publics locatifs sociaux par an pendant cinq ans**, auxquels s'ajouteront ceux de la politique de la ville (40 000/an). Ces logements doivent être de qualité et bénéficier d'un financement conséquent de l'État.
- La politique de construction de logements sociaux doit aussi s'inscrire dans une cohérence de territoire (transports, emplois, environnement, services publics ...).

- Destiner prioritairement au logement social les bâtiments publics ou appartenant aux entreprises publiques lorsque ceux-ci ne sont plus utilisés pour l'activité administrative ou économique.
- Supprimer les plafonds de ressources pour permettre l'accès du plus grand nombre de locataires aux HLM, notamment pour les ménages ne pouvant se loger dans le privé ou accéder à la propriété,
- Supprimer le supplément de loyer de solidarité qui est un frein à la mixité sociale.
- Relancer l'accession sociale à la propriété avec des dispositifs plus efficaces et mieux sécurisés comme le « prêt social de location accession » en s'appuyant sur des établissements spécialisés comme le Crédit Foncier de France.
- Abroger les lois MOLLE (Boutin) Elan et Kasbarian (1 et 2)
- Application de la loi SRU (loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain) qui impose la production de logements sociaux (minimum 20 à 25 %) dans toutes les communes.
- Libérer du terrain constructible et céder les terrains aux bailleurs sociaux à un prix compatible avec l'équilibre des opérations de production de logements sociaux.

3) La contribution du parc privé

- Contrôler l'utilisation des aides fiscales accordées au privé pour la production de logements conventionnés.
- Lutter contre la vente à la découpe qui place des milliers de locataires dans de grandes difficultés financières, quand elle ne les jette pas à la rue.
- Donner à l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) les moyens nécessaires pour lutter contre les logements vétustes, insalubres et dangereux.
- Prendre les mesures de réquisition des logements immédiatement disponibles ...

4) Des financements nouveaux

Réorienter l'aide à la personne vers l'aide à la pierre pour les nouvelles opérations de construction (qui pourrait produire une baisse de 30 % des loyers). Rééquilibrer progressivement ces aides pour les autres logements.

Consacrer l'APL (aide personnalisée au logement) pour les situations d'urgence ou pour les revenus modestes, en prenant en compte dans le calcul, la totalité du loyer, y compris les loyers annexes et les charges locatives.

Réorienter les avantages fiscaux dont bénéficie le privé (dispositif Pinel et antérieurs) en faveur du logement social.

Revenir à un taux administré (fixé par l'État) du Livret A, centralisé par la Caisse des dépôts et consignations, socle incontournable du financement du logement social, excluant sa banalisation.

Donner au dispositif PEEC (Participation des employeurs à l'effort de construction) des moyens supplémentaires pour répondre en priorité aux besoins des salariés, et apporter sa contribution aux politiques du logement.

Cela suppose d'élargir la collecte à toutes les entreprises privées non assujetties et de rétablir le taux réel de 1 % de la masse salariale, affecté au logement des salariés.

Mettre en place un dispositif spécifique, s'inspirant du 1 % logement pour les trois versants de la fonction publique.

5) Une exigence : La démocratie

Une représentation plus juste des acteurs concernés (collectivités territoriales, organismes HLM, Action Logement, État, locataires et leurs associations) dans les structures nationales, régionales ou locales.

La démocratisation de la gestion du logement passe par la sécurité sociale du logement et de l'habitat.

Dans la réflexion sur le grand service public du logement et de l'habitat décentralisé que nous voulons, nous pouvons nous inspirer du modèle de la réforme de la sécurité sociale, inscrite dans le programme du Conseil National de la Résistance, instituée par une ordonnance d'octobre 1945, dont la CGT a été l'initiatrice et le fer de lance.

Une organisation unique, la solidarité et la gestion des caisses par les assurés eux-mêmes reposant sur l'instauration de la démocratie directe et l'élection des conseils d'administration des caisses (système non paritaire $\frac{3}{4}$ salariés, $\frac{1}{4}$ employeurs), un financement autonome fondé sur un système de cotisations (salariales et patronales) sans recours à l'impôt et donc sans contrôle de l'État ... tels étaient à l'origine les principes défendus et appliqués par ses fondateurs (Ambroise Croizat).

Ce système pourrait parfaitement se transposer au domaine du logement :

- **Gestion des conseils d'administration par les bénéficiaires du logement (locataires du parc public et du parc privé, accédants à la propriété, copropriétaires ...) désignés par des élections générales propres au logement**
- **S'agissant du financement, le 1 % logement serait la première base d'une cotisation unique (par une contribution de tous les salariés du privé comme du public)**
- **Dans les organismes HLM**

Les locataires sont les premiers financeurs du logement social (+ de 95 % des ressources des bailleurs sociaux proviennent des loyers payés par les locataires).

Nous affirmons que **les locataires doivent prendre leurs affaires en main** ; ils doivent obtenir la place majoritaire qui leur revient de droit dans toutes les instances y compris dans les gouvernances des bailleurs sociaux.

- **Dans l'entreprise**
- **Dans les organismes du 1% (AL)**
- **À tous les niveaux de discussion**

Dans le cadre du dialogue social territorial, les organisations de locataires et les syndicats doivent être associés à l'élaboration des politiques locales de l'habitat, aux études liées, et participer, à la concertation préalable, à leurs définitions, aux conventions de mise en œuvre dont elles font l'objet, au suivi de leurs réalisations.

Cela implique une mobilisation de toutes et tous, notamment de celles et ceux du monde du travail, salariés, chômeurs, jeunes, actifs ou retraités pour qui la question du logement est primordiale, avec l'appui et le soutien des organisations (syndicats, associations ...), CGT et Indecosa en étant nécessairement initiatrices et forces de proposition.

En résumé, nos repères revendicatifs s'articulent principalement autour, du droit au logement pour tous, inscrit dans la Constitution, de l'obligation de loger les citoyens dans de bonnes conditions et d'obtenir la juste place (**la première**) aux locataires ou/et à leurs représentants (syndicats ou associations d'usagers) dans les gouvernances et les instances décisionnaires. Pour aboutir à la création à terme d'un grand service public, sous la forme d'une **sécurité sociale du logement et de l'habitat**, permettant de garantir l'atteinte de ces objectifs aussi bien en France qu'au niveau de l'UE.

Pour l'Habitat- cadre de vie : à travailler

Il nous faut également prendre en compte l'ensemble des composantes environnementales (eau, air, pollution, nuisances sonores...) comme autant d'éléments devant être durables, vivables, viables, équitables, socialement acceptables et assurables.

L'Habitat ne peut se résumer à la seule approche du logement tout comme le logement, composante centrale de l'Habitat, est un besoin social fondamental, abri adapté à toutes les personnes et situations, sans distinction de type et de localisation de logement.

Nous défendons la construction du bien vivre ensemble, à travers les loisirs, les espaces verts, les transports, les commerces, le droit à la santé, les lieux collectifs.

Le principe en est un accès humaniste, serein, sécurisé, répondant aux besoins de tous. Cette logique implique nécessairement d'y inclure les services, publics comme marchands.

4. Eau



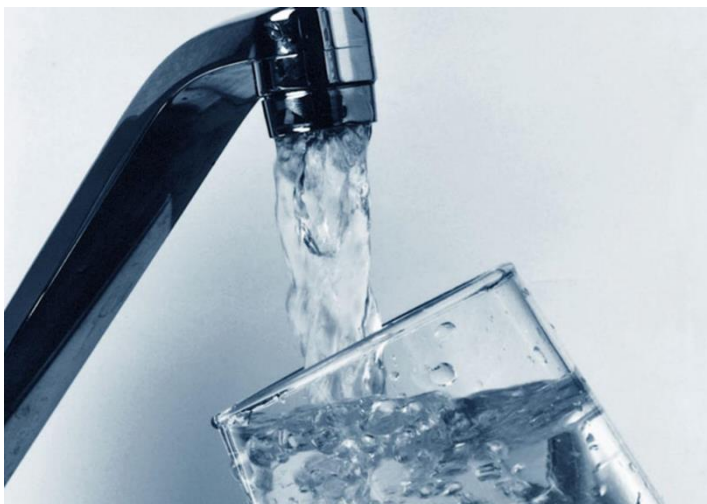
Le patrimoine fragile que constitue l'eau doit être préservé et déconnecté des appétits du marché. Rivières, zones humides, nappes souterraines doivent être protégées et préservées.

La qualité, la sécurité, la complémentarité des services doivent s'établir à partir de règles définies démocratiquement en concertation avec les usagers/citoyens ou les associations de consommateurs les représentant.

Dès lors, une information complète et lisible des citoyens concernant la qualité de l'eau et des réseaux, ainsi qu'une tarification transparente et juste entre les communes est nécessaire.

L'eau potable ne peut être considérée comme une marchandise et le droit à son accès est inaliénable. Nous revendiquons l'accès de tout citoyen de l'UE (et au-delà) à une quantité mensuelle d'eau gratuite établie au regard des consommations moyennes des ménages, mesure permettant de rester en corrélation avec les besoins de l'époque, puis à un tarif progressif incitant fortement aux économies d'eau.

L'aménagement du territoire doit, en ce domaine comme en d'autres, s'établir à partir de schémas régionaux et locaux, s'intégrant dans des plans d'ensemble nationaux et européen



Indecosa-Cgt revendique :

L'accès commun à l'eau potable implique une égalité des usagers via un service public, avec des garanties de continuité, d'accessibilité, de tarif et de qualité de service, au-delà de toute notion financière orientée vers la recherche du profit.

5. Santé

Nous réaffirmons que la santé n'est pas une marchandise mais notre bien commun à tous qui doit s'inscrire dans le préambule de la constitution.

Il nous faut agir, nous faire connaître, être visibles. Il nous faut également renforcer et structurer nos contacts avec les organisations de la CGT concernées par le domaine.

Nous devons être connus et reconnus, en appuyant nos membres impliqués sur ce thème et en nous rendant accessibles à tous facilement.

Certains dossiers appellent particulièrement à notre vigilance :



-L'accès aux soins abordé sous ses deux angles, la sécurité sociale et la proximité des lieux de soins. Ce qui engage d'agir en territoires contre les déserts médicaux, de soutenir le développement des hôpitaux de proximité et de réclamer des centres de santé publics partout.

-Le droit des patients, la démocratie sanitaire. Dans ce domaine nous voulons aller sur une gestion démocratique du système de la santé et défendre une politique de prévention. Nous exigeons des garanties, avec sanctions en cas de non-respect, pour les droits des patients, en particulier pour le droit à mourir dans la dignité, pour le droit à l'IVG (incluant un renforcement de l'action et des financements des associations de défense des droits des femmes). Nous exigeons de renforcer le secret médical, en interdisant strictement le transfert de données à des sociétés privées. Nous exigeons également un renforcement de la communication avec chaque patient et une amélioration de ses conditions d'accueil et de prise en charge.

-Le service public de santé. Pour cela en finir avec la rémunération à l'acte. Maintenir la santé en dehors du secteur lucratif. Une maîtrise publique du médicament

Indecosa-Cgt a l'agrément de représentants des usagers dans tous les établissements de santé. Nos mandatés, dans les commissions des usagers (CDU), dans les conseils territoriaux de santé (CTS) et dans les conférences régionales de santé et de l'autonomie (CRSA), répartis sur l'ensemble du territoire, sont un point d'appui à l'action revendicative avec les usagers et les organisations syndicales et associatives.

Indecosa-Cgt revendique :

Un grand service public de santé doit être créé qui aurait la tâche d'assurer une réponse optimum aux besoins de la population, de renforcer une recherche publique de pointe et de favoriser une réappropriation nationale de la production de médicaments et de dispositifs médicaux.

Afin de lutter contre le renoncement aux soins de personnes en difficultés financières, nous demandons l'abandon des franchises médicales, l'abrogation du forfait hospitalier et la généralisation du tiers payant. Nous nous opposons à la tarification à l'acte.

Les centres de santé publics doivent être renforcés et développés pour lutter contre les déserts médicaux et pour un accès aux soins égalitaire.

Nous réclamons également la prise en charge des soins à 100 % par la Sécurité Sociale, la suppression des mutuelles et assurances santé, l'abandon du « Forfait Patient Urgence » et la généralisation du tiers payant, peu importe l'établissement ou la discipline.

la santé : une question d'égalité



Face aux déserts médicaux,
réclamons une véritable
politique de santé en territoire.



6. Aménagement du territoire

Services publics

Les services publics répondent aux besoins des populations et usagers, en particulier pour assurer l'efficacité de l'accès aux droits fondamentaux et constitutionnels.

Les politiques publiques constituent, au niveau international, européen, national et local, un enjeu démocratique, social, économique et environnemental, un atout pour la cohésion sociale et pour une transformation sociale et écologiques.

Leur mise en œuvre nécessite des services publics et des établissements publics modernes, efficaces et gérés démocratiquement.

Outils économiques, de solidarité, de citoyenneté, de redistribution et de cohésion sociale, les services publics sont aussi créateurs de richesses. Ils doivent mieux anticiper les besoins au travers d'une politique de développement, respectant la spécificité de chacun d'entre eux, et intégrant une exemplarité en matière sociale et environnementale.

Cela implique de démocratiser leur accès comme leur gestion. Les organes directeurs des services publics doivent devenir des instances décisionnelles transparentes et démocratiques.

Les aménagements urbains doivent intégrer toutes les dimensions humaines : sociale, économique, environnementale, accessibilité, en phase avec les besoins de notre époque et le développement durable (à contre-courant du modèle actuel). Ils doivent respecter les principes du service public : satisfaction de l'intérêt général, solidarité, égalité, accessibilité à tous, péréquation tarifaire.

L'aménagement des territoires doit viser à réduire les inégalités entre les citoyens. Il inclut non seulement les investissements matériels, mais également toutes les actions et politiques allant dans ce sens.

Il doit garantir l'accès à l'éducation et à la formation, à l'action sociale et à la santé, à la justice et à la sécurité, au logement, aux transports, à l'énergie et à l'eau, à la culture, l'information et la communication.

Il doit lutter contre les tentatives de repousser les populations en difficulté sociale dans certains quartiers et promouvoir la mixité sociale, tout en luttant contre les phénomènes de gentrification et de ghettoïsation.

La qualité du service public repose sur trois fondements :

L'égalité d'accès et de traitement pour tous, sa continuité (c'est-à-dire le fonctionnement permanent du service public sur l'ensemble du territoire) et son adaptabilité (qui permet d'ajuster le contenu du service public avec le progrès technique et l'évolution des besoins des usagers).

Concernant les projets d'aménagements commerciaux (zones commerciales), tout doit y être pris en compte : l'intérêt commercial que peut y trouver un usager (local ou de passage), mais aussi l'aménagement des transports publics et privés, l'écologie par l'installation de structures d'énergie

renouvelable ou vertes (arbres, espaces verts...) tant pour l'économie que pour l'esthétique et la qualité de vie de ces lieux, ainsi que l'emploi (direct et induit) supposé.

Indecosa-Cgt revendique :

Nous revendiquons le maintien et le développement de l'accueil des usagers dans tous les services publics et la lutte contre la fracture numérique. Redonner son sens au Service du Public et non par des maisons France-Service, reléguées à la charge des communes.

Nous revendiquons la présence et l'écoute des citoyens, à travers les associations de consommateurs et de locataires, au sein des instances européennes, nationales et locales qui interviennent sur tous les sujets concernant l'aménagement du territoire, telles que par exemple les commissions départementales et locales des services publics.

Dans tous les cas, l'aménagement des territoires et la rénovation urbaine doivent être au service des citoyens et non des promoteurs.



7. Alimentation

L'alimentation a toujours été un enjeu majeur pour toutes les sociétés, quelle que soit l'époque. Nous sommes dans une période de forte instabilité alimentaire. Le conflit entre la Russie et l'Ukraine a mis au grand jour la dépendance de quasiment tous les pays, dont la France, face à un marché mondial des productions de base éclatées.

Cela interroge les systèmes alimentaires mondiaux qui menacent la stabilité des sociétés. En France, 7e puissance économique mondiale, près de 12 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté. La précarité alimentaire touche officiellement près de 8 millions de Français.

Les progrès techniques dans les domaines de la conservation des aliments, du stockage, de la distribution, du froid, du conditionnement, les connaissances biologiques sur les transformations des produits pouvaient laisser penser que les questions sanitaires seraient aujourd'hui parfaitement maîtrisées en ce XXIe siècle.

Or, les multiples crises que nous avons connues (vache folle, lait contaminé de Lactalis, les chocolats Kinder, etc.), les cultures intensives avec la destruction des sols, l'utilisation massive des pesticides, d'herbicides, l'élevage intensif et ses conséquences sur la qualité des nappes phréatiques, la rupture des chaînes du froid dans la distribution, etc., démontrent que le chemin est encore long vers une sécurité sanitaire efficace. Ces crises alimentaires démontrent que les autocontrôles sont insuffisants à protéger les consommateurs malgré la batterie de contrôles qui existent.

Par ailleurs, la fraude alimentaire est devenue un véritable cancer pour l'économie de tous les pays. Les pertes pour l'industrie mondiale liées à la fraude alimentaire sont estimées à environ 30 md € chaque année. Un montant colossal, mais sans doute bien en deçà de la réalité. Les mafias de l'alimentation ont envahi tous les pays et restent souvent impunies.

Les lobbyings de l'agroalimentaire sont systématiquement à la manœuvre pour stopper toutes avancées permettant de mieux protéger et aider les consommateurs, dans le seul intérêt du profit. Exemple : le blocage de mise en œuvre du Nutri-score au plan européen. Le basculement des contrôles alimentaires vers le seul ministère de l'Agriculture (bien introduit par les lobbyistes) a de quoi nous inquiéter.

Nous savons maintenant que la nourriture a un impact important sur notre santé. Manger trop gras, trop sucré, trop salé a des effets néfastes sur nos corps. La mal bouffe avec, entre autres, les produits transformés, a une incidence dramatique sur la santé des populations. Les cancers, le diabète, l'obésité ont pris des proportions alarmantes dans nos sociétés. Pour y remédier, un programme national nutrition santé (PNNS) a été mis en place depuis quelques années, en France.

Des solutions sont proposées pour faire reculer cette malbouffe : éducation à bien manger, étiquetage plus compréhensible (Nutri-score), contrôles plus efficaces, développement des circuits courts, etc...

Mais, surtout, il faudrait changer de politique agricole pour s'extraire des choix du capital et de l'industrie agroalimentaire qui poussent à la concentration des terres, au détriment d'une agriculture plus à même de répondre aux besoins réels des citoyens-consommateurs.

Enfin, la pression de la grande distribution sur les prix des denrées alimentaires et la période actuelle d'inflation incitent les citoyens à faire des choix draconiens et au pire à réduire ses dépenses d'alimentation.

C'est dans ce contexte qu'Indecosa CGT doit agir.

Quelle est la place d'Indecosa sur ce champ de l'Alimentation ?

Indecosa doit réinvestir totalement cette thématique. Travailler la problématique de l'alimentation demande d'avoir une vision d'ensemble du système alimentaire (production, transformation, transport, distribution, consommation) qui nous permettra de mieux comprendre et d'analyser les événements surgissant régulièrement sur cette question, mais aussi d'être critiques sur chaque sujet et de pouvoir proposer des solutions pertinentes au nom d'Indecosa CGT.

La mise en place d'un « collectif alimentation » procède de cet objectif, de cette ambition avec 5 axes de travail :

- L'information interne et externe ;
- la formation des 1^{ers} responsables puis de tout notre corps militant ;
- la connaissance de l'ensemble du système sanitaire via une base de données au service des militants ;
- une veille sur les actualités de l'alimentation et enfin
- engager des actions sur tout le territoire avec nos associations départementales.

Évidemment il y a nécessité de travailler en collaboration avec les organisations de la CGT, les autres associations de consommateurs, les partenaires institutionnels traitant de l'alimentation.

Quelques revendications phares :

- Nous défendons le principe fondamental de l'accès à une alimentation saine de qualité pour tous, en toutes circonstances.
- Nous défendons la mise en œuvre obligatoire, dans toute l'Europe, du Nutriscore qui est un moyen simple de faire des choix nutritionnels positifs pour la santé des gens.
- Nous exigeons une politique nationale et européenne assurant notre souveraineté alimentaire par la constitution de stocks nationaux et européens, ainsi que l'encadrement des marges et pratiques des géants de l'agroalimentaire et de la grande distribution.
- Nous nous opposons avec force aux traités de libre-échange tels qu'ils sont actuellement conçus dans l'opacité anti-démocratique la plus complète par l'OMC et les politiques européennes actuelles.
- Nous appelons à renforcer l'EFSA (Agence Européenne de la Sécurité Alimentaire) et la replacer dans ses missions d'origine, en y interdisant strictement et effectivement les conflits d'intérêt et en y adjoignant les consommateurs européens à travers les associations qui les représentent.



8. Banque, Assurances, surendettement

INDECOSA-CGT, tout en conservant son identité et son autonomie d'action en tant qu'association des consommateurs salariés et retraités de la CGT, s'attache naturellement à mettre ses revendications consuméristes, relatives aux secteurs financier, bancaire et assurantiel, en conformité avec les orientations de la Confédération et en lien étroit avec celles des fédérations concernées (Finances, FAPT, Banques et Assurances)

Nos revendications s'articulent prioritairement autour de trois axes :

1. La revendication de la création d'un pôle public et financier,
2. Des revendications visant à rééquilibrer les relations banques / clients et assurances / clients,
3. L'approfondissement des règles spécifiques pour les clientèles financièrement fragiles dans le cadre de la lutte contre l'exclusion bancaire

1) La création d'un pôle public financier est une revendication confédérale soutenue par INDECOSA-CGT

POURQUOI METTRE EN PLACE UN PÔLE PUBLIC FINANCIER ?

Indecosa-Cgt fait le constat d'une carence des banques privées en matière de financement de certains secteurs de l'économie et de réponse aux besoins sociaux notamment pour les plus démunis. Le tropisme accentué des grandes banques privées pour la recherche du plus grand profit possible les pousse ainsi à négliger le financement d'activités d'intérêt général, moins lucratives à court terme, mais au rendement social pourtant indiscutable. Indecosa-Cgt estime qu'il est indispensable de procéder à un rééquilibrage du système financier actuel. Le vecteur de ce rééquilibrage serait l'établissement d'un pôle public financier dont nous esquissons les contours ci-dessous.

QUELLES SERAIENT LES MISSIONS ET LA FORME DE CE POLE PUBLIC FINANCIER ?

Ce pôle financier public reposerait sur la mise en réseau d'un ensemble d'institutions financières de statut public et semi-public (Banque de France, Caisse des dépôts et consignations, Banque postale, Banque publique d'investissement, Banque des territoires ...) exerçant des missions de service public et d'intérêt général.

Il serait placé sous contrôle public et social : responsables des établissements, élus (nationaux et locaux), représentants de la société civile (salariés, associations).

La question du financement étant cruciale pour un autre type de croissance au service du plein emploi solidaire et du développement humain durable, le pôle financier public pourrait jouer un rôle important au service de ces objectifs.

INDECOSA-CGT s'intéresse particulièrement aux apports que pourrait représenter la création d'un pôle public financier pour le financement des besoins sociaux fondamentaux comme le logement et la santé ou bien encore en finançant des grands projets de développement de services publics par exemple dans le domaine des mobilités, transports terrestres, notamment ferroviaires, fluviaux et maritimes et la transition écologique.

C'est dans ce cadre que INDECOSA-CGT continuera de s'attacher tout particulièrement à défendre le rôle de l'épargne réglementée (Livret A, LDDS et Livret d'épargne populaire) dans le financement du logement social alors même que notre pays traverse une crise du logement gravissime.

2) Le nécessaire rééquilibrage des relations banques / clients et assurances / clients

IL EST URGENT D'ENGAGER LA BATAILLE SUR LE NIVEAU ET LE CONTENU DES TARIFS BANCAIRES !

Une frange importante de la population considère que le niveau de résultat dégagé par les banques est trop élevé pour ne pas dire indécent ! Sur ce point, force est bien de constater que les explications avancées par les acteurs de la place pour expliquer et justifier un tel niveau de profit ne sont guère convaincantes. Nous considérons que des tarifs bancaires, élevés, opaques, et à la justification souvent défailante, contribuent de manière non négligeable à la construction de ce profit. Minorer les tarifs bancaires, et assurer leur transparence, nous semble donc être un juste retour des choses ! Cela permettrait en outre de consolider la relation de confiance qui doit exister entre le citoyen et sa banque de proximité et éviterait qu'un nombre élevé de personnes se retrouvent en situation de difficulté par simple effet de boule de neige.

INDECOSA-CGT est particulièrement attaché à ce que les tarifs bancaires, assurantiels et mutualistes soient "*maîtrisés*" par les acteurs de ces secteurs afin qu'ils demeurent accessibles au plus grand nombre. INDECOSA-CGT dénonce la tarification de certains services qui ne correspondent à aucun service identifiable (frais de tenue de compte qui n'existaient pas il y a une dizaine d'années) ou qui sont manifestement surfacturés par rapport au service rendu (par exemple les frais bancaires de succession)

LA PAROLE DES VICTIMES DES FRAUDES BANCAIRES DOIT ÊTRE MIEUX PRISE EN COMPTE ET LEUR PREJUDICE INDEMNISE PLUS JUSTEMENT ET DE MANIERE UNIFORME !

INDECOSA-CGT dénonce l'application très aléatoire, selon les banques, des règles relatives au remboursement des victimes de fraude bancaire. INDECOSA-CGT appelle à un respect strict des recommandations de la Banque de France en la matière, ce qui suppose des contrôles effectifs et fréquents et des sanctions financières lourdes en cas de non-respect par les établissements de crédit.

RETABLISSONS L'EQUITE DANS LA PRISE EN COMPTE DES RECLAMATIONS DES CLIENTS :

INDECOSA-CGT dénonce le traitement très variable des réclamations des clients des banques en fonction des établissements, et déplore que de trop nombreux médiateurs prennent trop souvent, par principe, le parti des établissements bancaires qui les rémunèrent. INDECOSA-CGT soutient le principe d'autonomie complète, y compris financière, des médiateurs de la consommation sur le modèle des conciliateurs de justice.

SURFACTURATION DES SERVICES RENDUS AUX CLIENTS :

D'une manière générale, INDECOSA-CGT constate que le secteur bancaire et le secteur des assurances sont les deux secteurs qui dégagent le plus de profits dans l'ensemble de l'économie. De toute évidence, une partie de ces profits repose sur des mécanismes de surfacturation à la clientèle et de services rendus qui ne sont pas à la hauteur des tarifs pratiqués.

PRÉSENCE TERRITORIALE DES BANQUES, DE LA POSTE, DE LA BANQUE DE FRANCE ET DES DAB :

INDECOSA-CGT soutient les actions de défense de la présence territoriale des agences bancaires, des bureaux de Poste, des succursales de la Banque de France et des distributeurs automatiques de billets. L'ensemble des éléments qui précèdent participe à une bonne inclusion bancaire des territoires et, pour INDECOSA-CGT, nos concitoyens vivant dans le monde rural et dans les quartiers populaires doivent bénéficier de la même qualité de service que la clientèle vivant dans les grands centres urbains dès lors qu'elle subit la même tarification (*NB : aucune fermeture d'agence bancaire ou de bureau de poste ne se traduit par la baisse de la tarification appliquée à la clientèle concernée en dépit d'une évidente baisse de la qualité du service rendu ...*)

3) l'approfondissement des règles spécifiques pour les clientèles financièrement fragiles dans le cadre de la lutte contre l'exclusion bancaire

Indecosa-Cgt attache une importance particulière au traitement du surendettement. Celui-ci doit être effectué dans le respect absolu des personnes avec responsabilité et pédagogie et en évitant l'écueil du paternalisme et du moralisme.

SURENDETTEMENT : OU EN EST-ON ?

Si la législation sur le traitement du surendettement, complétée à plusieurs reprises, est relativement satisfaisante, des efforts restent à fournir en matière de prévention du

surendettement. Cela suppose, notamment, d'associer préalablement à la Banque de France et de manière approfondie non seulement les établissements de crédit mais aussi tous les acteurs à même de détecter les factures impayées en raison des difficultés financières rencontrées par les ménages : bailleurs sociaux et privés, fournisseurs d'énergie, fournisseurs d'eau, fournisseurs de services téléphoniques, service des impôts ... Cette "association" en matière de prévention suppose une réforme législative afin de lui donner un caractère officiel et opérationnel effectif.

LE DROIT AU COMPTE : UN DROIT DONT L'EFFECTIVITE N'EST PAS COMPLETEMENT ASSUREE !

En matière de droit au compte, la situation n'est clairement pas satisfaisante. De nombreuses banques ne remplissent toujours pas leur obligation légale, de manière systématique, visant à informer les demandeurs de compte éconduits qu'ils peuvent se tourner vers la Banque de France. Celle-ci désignera un établissement qui leur ouvrira un compte bancaire assorti de services bancaires de base gratuits. Les difficultés rencontrées pour obtenir une lettre de refus d'ouverture de compte bancaire - indispensable pour saisir la Banque de France - ne sont pas admissibles alors que la législation sur le droit au compte existe depuis 1984. Comment peut-on justifier qu'il y ait moins de 200 ouvertures de comptes annuellement, via la procédure de droit au compte, à Mayotte, quand dans le même temps on constate plus de 20 000 ouvertures de comptes bancaires payants via le compte Nickel ? De toute évidence, les établissements bancaires de ce département, le plus déshérité de France, refusent d'informer les clients éconduits de l'existence de la procédure de droit au compte pour ne pas avoir à gérer ensuite des comptes bancaires ouverts gratuitement après désignation par l'IEDOM qui représente, en outremer, la Banque de France !

PLAFONNER LES FRAIS BANCAIRES ET ÉVITER L'EFFET DE SPIRALE QUI EN DECOULE !

La question du plafonnement des frais bancaires appelle également de nombreux commentaires en raison, notamment, du fait que les banques continuent de refuser de proposer à une partie de leur clientèle l'offre spécifique « clientèle fragile » à 3 euros par mois. De plus, les frais d'incidents bancaires sont manifestement disproportionnés par rapport aux coûts réels supportés par les banques. Ils contribuent, par effet de spirale, à dégrader encore un peu plus la situation financière de ceux qui les subissent, sans justification autre que la sempiternelle ritournelle sur le caractère vertueux d'une sanction financière... Il n'est pas admissible qu'une des principales sources de profits des banques provienne de la surfacturation des frais d'incidents bancaires appliqués principalement aux ménages financièrement fragiles



9. Énergie

Le nombre de personnes en situation de précarité énergétique augmente d'année en année ainsi que le nombre d'interventions pour impayés (coupures ou réductions de puissance) qui est lui aussi en hausse. La précarité énergétique résulte de la combinaison de trois facteurs principaux : la vulnérabilité des ménages engendrée par la faiblesse de leurs revenus, la qualité thermique déficiente des logements et l'augmentation du coût de l'énergie (gaz, électricité, fioul...).

C'est donc sur ces 3 facteurs qu'il faut agir réellement pour l'éradiquer. Le droit à l'énergie est un droit fondamental et aucun citoyen ne doit en être privé, quelle que soit la période de l'année.

Aucune coupure de gaz ni d'électricité ne doit être autorisée, comme la justice en a décidé pour l'eau. Toute action nécessite un accompagnement social en amont. En aucun cas une coupure ne pourra être effectuée sans décision de justice ni sans la présence physique de l'opérateur et de l'utilisateur.

Indecosa-Cgt revendique :

La mise en place d'un véritable pôle public de l'énergie incluant l'ensemble des entreprises du champ professionnel. Nous demandons le maintien ou le rétablissement des tarifs réglementés du gaz et de l'électricité et l'interdiction des coupures d'énergie pour cause de pauvreté.

La mise en place d'un outil de veille et d'analyse permettant des interventions ciblées par thème et par territoire, destiné autant à la sensibilisation qu'à l'information des consommateurs.

La création de nouvelles filières professionnelles alternatives aux énergies carbonées. Les énergies renouvelables ont permis une diversification du mix énergétique mais cela reste insuffisant pour tout compenser. La France doit augmenter son budget qui est de 2.3% aujourd'hui pour atteindre les 3% du PIB tel que le prévoit le traité de Lisbonne

Le prix de l'énergie ne doit pas être déterminé par un mécanisme boursier opaque où la recherche du profit domine. Le prix de l'énergie doit refléter le juste prix du coût réel de production incluant celui de la distribution, du transport et de la commercialisation.

Défendant une pleine intégration sociale, épanouissante, pour tous, nous affirmons le droit d'accès de chacun à l'énergie, qui ne peut être véritablement défendu qu'à travers une maîtrise publique du secteur.

Travailler à des convergences avec d'autres associations de consommateurs notamment en Europe.



10. International

L'international est pour nous un marqueur d'identité auprès des pouvoirs publics. Il démontre notre capacité à nous emparer de sujets européens et mondiaux et notre rayonnement en dehors du territoire français. Il est une spécificité de notre organisation. Seuls l'UFC et le CLCV ont des présences reconnues à l'échelle européenne, et ce uniquement au niveau institutionnel (BEUC et office de la consommation européenne).

Notre activité

- Nous occupons toujours une vice-présidence au sein de l'ÉCU (European Consumers Union) au titre des membres fondateurs. L'ÉCU ne s'est pas réuni de l'année. Une tentative de visioconférence a été initiée par les Italiens à l'été 2023, mais n'a pas abouti. Elle a atteint le nombre de 16 États Membres représentés, ce qui est la limite minimale pour être reconnue comme association représentative au niveau européen. Nous avons eu quelques contacts chaleureux mais très épars avec les Grecs et les Slovaques, sans que cela n'aboutisse sur des projets.
- Nous avons intégré le CFSI en Avril, avec le parrainage du GRETE (Groupe de Recherche et d'Échange Technologique) et de la Fédération Artisans du Monde. Nous sommes la seule organisation de consommateurs présente sur cette instance.
- Nous avons signé un partenariat avec l'O2CD (Observatoire Congolais des Droits des Consommateurs - République du Congo) en Avril 2023, à l'occasion de la participation au Forum des usagers de santé de Brazzaville (une semaine). Ce séjour à Brazzaville nous a permis de participer à plus de 20 conférences et rencontres. La mission a été saluée par l'Ambassade de France de Brazzaville. Un document conséquent a été produit en retour de mission, salué par la CGT (Espace International entre autres). La « carte de visite » de notre action à l'international comme marqueur distinctif d'INDECOSA a été utilisée à de nombreuses reprises, en interne comme en externe. Un des membres de l'O2CD a participé à notre AG en Octobre.
- Plusieurs Visio (présentation générale, logement, banque) ont eu lieu avec l'UNCS (Union National des Consommateurs Sénégalais – Sénégal). Ces contacts ont été étendus à deux associations sénégalaises en France sur Paris et sur Toulon. Un projet a été initié pour fournir une information à la diaspora sénégalaise sur ses droits en matière d'escroquerie immobilière et financière.

Nos perspectives :

ECU (European Consumers Union)

Au niveau stratégique de court terme, il est donc proposé de conserver cette carte de visite institutionnelle et de poursuivre notre positionnement opportuniste vis à vis des actions qui pourraient être proposées. Au fil et au rythme de l'implantation d'un maillage thématique territorial conséquent, nous pourrions étendre nos participations et mieux nous inscrire dans une logique de projets. A défaut d'un investissement réel (moyens humains et financiers) nous restons dans l'incapacité de monter de nous-mêmes de tels dossiers. Même le dossier lituanien ne pourrait pas être repris actuellement, la charge de travail s'étant diversifiée et intensifiée. Un projet subsiste cependant de construire un socle revendicatif commun à l'occasion des élections européennes de

2024. Cependant, au regard des contraintes de présentation à nos instances internes, il ne sera pas possible de l'ouvrir à contribution, mais uniquement à signature.

Nous n'avons pas de vision à long terme de cet outil aujourd'hui, si ce n'est une forme de défiance envers un outil qui deviendrait purement institutionnel.

CFSI (Comité Français de la Solidarité Internationale)

Au niveau stratégique de court terme, il est donc proposé de continuer à participer et s'impliquer dans les rencontres et ateliers du CFSI. Le niveau AFD (Agence Française de Développement, le financeur étatique) semble moins intéressant pour nous actuellement ; il faut voir au coup par coup les propositions faites. Nous devons continuer d'y tisser nos relations et opportunités.

A long terme, le CFSI, en tant que partenaire institutionnel de l'État, pourrait être un cadre parfait de visibilité de nos actions à l'international

Partenariat ACN (Active Citizenship Network - Italie)

Au niveau stratégique de court terme nous pourrions développer une offre de formation en anglais usuel, mais cette offre ne pouvant se concrétiser que via des partenaires externes, nous devrions être extrêmement attentifs à ce qu'elle ne soit qu'accessible aux seuls membres investis du collectif santé sur les questions internationales. En dehors de cela, il s'agit juste de maintenir un contact en attente d'éventuelles opportunités mais en ayant conscience que la probabilité de leur survenue semble très faible.

A long terme, l'ACN ne sera un partenaire intéressant que si nous nous donnons les moyens de les suivre dans leurs événements, très axés sur le médical. Ce qui implique de maintenir ce domaine en tant que marqueur fort de notre identité.

Partenariat O2CD (Observatoire Congolais des Droits des Consommateurs - Congo Brazzaville)

A court terme, nous répondons au projet sur la Charte des parturientes initié à Brazzaville (réalisation d'un livret de droits). Nous préparons également la venue de représentants de l'O2CD sur la France.

A long terme, nous devons marquer un investissement conscient avec ce pays, veiller à maintenir une activité minimale avec l'O2CD et donc proposer nous-mêmes, à l'occasion, des domaines d'intérêt, voire des projets.

Partenariat UNCS (Union Nationale des Consommateurs Sénégalais - Sénégal)

A court terme, nous menons un projet d'information de la diaspora sur les droits bancaires et au logement, en France comme au Sénégal. Une fois les contacts associatifs pris (en partenariat avec l'UNCS), il faudra finaliser le dispositif avec les collectifs concernés et le présenter plus précisément aux territoires concernés.

A long terme, si ce projet aboutit, nous pourrions monter ce type de partenariat avec d'autres pays. Les questions d'adhésions liées (Indecosa / association partenaire) pourront être étudiées.

Collectif international

A court terme, le collectif doit trouver son élargissement aux autres thématiques de l'association. Les points soulevés par le collectif international doivent s'inscrire dans une utilité concrète pour les autres collectifs, sous peine d'être cantonnés à de simples avis annexes.

A long terme, les initiatives européennes s'annonçant très souvent des années avant leur mise en place effective, certains sujets pourraient donner naissance à des initiatives d'INDECOSA où nous aurions le temps et les ressources d'aller chercher des partenaires internationaux et nationaux.

Liens avec l'Espace International de la CGT

Nous participons aux réunions Espace / FD chaque fois que possible. Nous nous sommes engagés, à participer à la Commission Internationale Confédérale.

A moyen et long terme, il serait bon que nous poursuivions notre effort de disponibilité, essentiellement sur les formations proposées, mais également sur des initiatives qui pourraient surgir, en France comme à l'étranger.

CPOM (Collectivités et Pays d'Outre-Mer, ex DOM-TOM)

A court terme : clarifier le cadre d'une éventuelle création d'associations INDECOSA-CGT dans les CPOM.

A long terme : disposer d'INDECOSA-CGT dans les CPOM.



11. Numérique

1/ nous refusons l'individualisme comme principe fondateur de société. Le numérique offre la vision d'une société atomisée où le collectif serait nécessairement éphémère et désincarné, tourné vers la jouissance à court terme d'un bénéfice individuel. Or, le principe même de société que nous défendons et aidons à construire à travers notre action associative, s'inscrit dans le temps long, la formation et la réflexion commune. Si les outils numériques sont des moyens facilitant ce travail, ils ne doivent pas en devenir le principe fondamental.

2/ nous luttons contre le pré déterminisme numérique. Le numérique est un puissant outil d'appoint qui doit laisser le dernier mot à l'Humain. Nous devons être extrêmement vigilants face à l'hégémonie culturelle qui se construit sur la base de données médianes ou moyennes (principe d'agrégation des données) ou par le biais de pondérations elles-mêmes très discutables dans leurs constructions. Ces modes de construction de la norme effacent les singularités et empêchent de traiter effectivement ces dernières. Or, à travers notre action de terrain, nous sommes essentiellement confrontés à de telles singularités. C'est là le principe même de l'Humain.

3/ ces revendications nous conduisent à affirmer le principe d'inclusion numérique comme fondamental. Dans une société où l'accès à tous les services et lieux sociaux comme institutionnels intègrent une part de numérique, part en croissance constante, personne ne doit être laissé pour compte. Nous insistons sur le fait que l'inclusion numérique inclut la possession d'un matériel adapté, la maîtrise de son fonctionnement et l'accès aux logiques logicielles déployées loin d'être universelles contrairement au pré supposé des discours institutionnels.



12. Communication

Nous disposons actuellement des outils suivants :

1. IN Magazine

Le magazine est l'outil majeur de notre communication, sur un positionnement dont on peine à déterminer s'il est principalement interne ou externe. On pourrait donc aisément en déduire que le IN Magazine devrait d'abord et avant tout s'orienter vers l'extérieur, chercher à communiquer en priorité avec les personnes non impliquées dans INDECOSA.

Le Magazine prendrait ainsi sa place en tant qu'outil cherchant à mobiliser des personnes sur nos actions, à impulser une adhésion militante.

Cela lui offrirait une ligne éditoriale plus claire que celle dont il dispose actuellement. Les récentes décisions d'assurer sa gratuité en interne et sa diffusion à travers les moyens offerts par certains bailleurs sociaux appuient cette orientation. Nous aurions alors à veiller à mettre en avant des initiatives incitant à les reproduire (ou s'en inspirer) sur d'autres lieux.

A long terme, le IN Magazine doit trouver une identité visuelle et éditoriale recherchée et motivante.

2. Site internet

L'outil propose différents niveaux de lecture : articles généraux, documents produits en interne, fiches...

De l'extérieur, il est plus perçu comme un flux d'articles d'expression politique sur des sujets très divers, et cela semble lui réussir en termes de fréquentation. N'oublions pas qu'il s'agit là d'un outil présent au sein d'une offre pléthorique (même si pas toujours de la même qualité), dont la qualité tient au temps consacré et à la réactivité de son animateur principal.

La décision d'y mettre à disposition le dernier IN produit rejoint de plus les réflexions du point précédent.

Au niveau stratégique de court terme, il faut élargir le groupe d'animation du site. Encore une fois, la mise en œuvre du comité de rédaction peut être un bon vivier de recrutement d'un tel groupe, pour lequel il faudra déterminer des mécanismes de fonctionnement permettant d'assurer une existence pérenne à l'outil.

A long terme, le site doit être repensé pour sa partie stockage des informations, très peu connue et encore moins utilisée.

3. Réseaux sociaux

Les réseaux sociaux ont l'avantage – et l'inconvénient - d'être très réactifs. Ils sont souvent très « flash » : des informations courtes, lisibles rapidement, à usage quasi immédiat.

Ils correspondent donc à des impulsions qui doivent être générées en temps utile : un peu trop tôt ou trop tard, et elles n'auront pas d'impact réel.

Il apparaît que ces réseaux répondent à des phénomènes de mode, très marqués au niveau générationnel. En fonction de qui on voudra toucher, il faudra donc constamment s'interroger sur le réseau à utiliser. Et là encore, une adaptation est à faire : on ne communique pas de la même façon sur Facebook, Snapchat ou Tik Tok.

Au niveau stratégique de court terme, il nous faut là aussi développer une équipe de suivi pour choisir les supports utilisés, sur la base de quels contenus, à quel rythme. L'étude plus approfondie des statistiques d'utilisation de nos outils actuels devra être accomplie.

Pas de vision à long terme de par la nature même de ces réseaux.

4. Communications internes dématérialisées

Nous avons une production régulière de documents de type « INFO xxx ». A cette production s'ajoutent une série dédiée à la vie des associations et des parutions liées aux collectifs (Sentinelle de la santé, Actu Formations...).

Ce sont des informations ciblées, à usage interne parce qu'elles pourraient donner l'impression d'un cloisonnement entre les différents domaines dans lesquels nous intervenons. Certaines personnes apprécient ces documents en ce qu'ils touchent à des domaines qui les intéressent. D'autres affirment les supprimer sans les lire, estimant qu'il y en a beaucoup trop.

Au niveau stratégique de court terme, il nous serait utile d'acquérir un outil de diffusion différenciée, permettant de s'inscrire à des flux déterminés par les utilisateurs eux-mêmes. Certains de ces flux pourraient devenir systématiques avec les mandats exercés. Nous pourrions réfléchir à accueillir un stage de développement informatique pour créer un outil sur mesure.

A long terme, l'outil doit nous permettre un meilleur suivi de nos mandaté.e.s en les incitant à s'inscrire d'eux-mêmes.

5. Communiqués de presse

Les communiqués de presse sont une composante importante de notre agrément, puisqu'ils sont explicitement désignés dans le cahier des charges de celui-ci par les pouvoirs publics.

Ils correspondent à une forme d'écriture spécifique et sont souvent très porteurs d'enjeux politiques. Leur rédaction présuppose donc une maîtrise technique et politique des sujets abordés, en phase avec nos propres repères revendicatifs. Et ce d'autant plus qu'ils sont souvent très observés à leur parution, autant par des membres de notre association que par des personnes / entités externes.

Au niveau stratégique de court terme, nous devons maintenir notre capacité de rédaction de ces communiqués et déterminer un niveau souhaité en termes de volume (combien de communiqués souhaités par an).

A long terme, là encore, nous devons maintenir notre capacité de rédaction, mais il est difficile de se fixer d'autres objectifs que celui-ci.

6. Affiches et flyers

Ce sont souvent les premiers supports rencontrés par le grand public lors de nos manifestations, mais aussi par les membres de la CGT lors de nos participations aux forums et congrès.

Ils sont donc fortement porteurs de notre image et doivent donc à ce titre faire l'objet d'une attention particulière. De plus, il est bon (concernant les affiches) de réfléchir en termes de campagnes qui permettent de s'adapter à notre actualité. Ces affiches et flyers sont très souvent présents dans les permanences INDECOSA.

Au niveau stratégique de court terme, nous devons renouveler le jeu de nos affiches actuelles, en mettant en avant nos préoccupations politiques vis à vis de la consommation, mais sans reproduire ce que nous avons fait jusqu'à présent : de longs textes qui ne sont généralement pas lus. Un bon slogan explicite est bien plus percutant qu'un long texte explicatif. Les flyers doivent mieux rendre compte de notre diversité, mettant en avant nos actions mais sans donner le message immédiat de la résolution à l'amiable des litiges de consommation, qui nous enferme trop dans une perception restreinte du public.

A long terme, la communication par affiches / affichettes doit accompagner toute réflexion menée autour de nos actions, pour lui en offrir un support visuel.

7. Supports papier spéciaux

On parle ici de la BD INDECOSA ou encore des livrets illustrés réalisés sur le 67. Ces supports restent des supports papiers visant à expliciter notre démarche, mais ils s'appuient sur un support visuel, plus agréable à lire, incitant à être conservé (à l'inverse d'un tract).

Ces supports demandent plus de travail en amont qu'un tract et doivent être réservés à des actions ciblées de par les coûts et l'investissement de travail qu'ils représentent.

Au niveau stratégique de court terme, un projet pourrait aboutir sur les menaces planant sur le système des urgences de santé en France, ou encore concernant les Maisons France Service. Il serait intéressant de s'appuyer sur ce projet pour y fonder une campagne nationale incluant ce support.

A long terme, nous devrions veiller à ce qu'à intervalle fixe (tous les 10 ou 15 ans ?) nous puissions produire un opus complémentaire à notre histoire en BD, celle-ci étant un support majeur de nos formations.

8. Vidéos

Les vidéos ont deux finalités pour nous : la participation aux Instant 'Conso et la création de supports de présentation internes.

Concernant les Instant 'Conso, nous avons globalement deux sources de sollicitation : par le national et par les CTRC / SRA. Ces films (d'environ 2-3 minutes), très restreints dans la capacité d'expression que l'on peut y placer, ont l'avantage d'être réalisés de façon très professionnelle et peuvent constituer des introductions thématiques intéressantes pour des formations ou des interventions. Mais c'est leur répétition qui renvoie une image de l'association et les sujets doivent dès lors être pensés en fonction de notre actualité.

Quant aux supports de communication interne, cela fait longtemps que nous en parlons. Les formations syndicales présentent INDECOSA de façon très sommaire. Les dernières moutures se sont un peu améliorées, mais elles restent faibles. Et si des militant.e.s INDECOSA peuvent parfois y témoigner directement, ce n'est pas le cas partout.

De nombreux formateurs syndicaux doivent présenter notre organisation alors qu'ils ne la connaissent pas eux-mêmes. Dans le même temps, modifier un support de formation confédéral pour l'incorporer dans la mouture de base, relève du parcours du combattant. Mettre à disposition des formateurs un support vidéo court (de l'ordre de 5 minutes) qu'ils seraient libres d'utiliser ou non, leur permettrait de rendre compte plus fidèlement de notre organisation et correspond assez bien à nos pratiques de formations départementales.

Au niveau stratégique de court terme, nous devons pleinement associer le Bureau d'INDECOSA et les référents régionaux au choix des Instants 'Conso et à leur répartition, quitte à aider les associations départementales quant au choix de lignes éditoriales. Nous devons également rapidement aboutir sur la réalisation d'une vidéo de présentation.

A long terme, nous devons réfléchir à des réalisations plus ambitieuses en termes de présentation de notre association et de l'implication de nos militant.e.s. Un tel projet demande cependant à être mûrement réfléchi en amont.

9. Radio

Une offre nous a été lancée par une radio libre CGT de la région de Toulouse, Radio Mon País. Cela nous permettrait d'investir un support que nous n'utilisons pas actuellement. La radio voudrait que nous fassions du conseil de consommation, mais nous pourrions justement utiliser ce support pour lui donner une autre coloration : partir des questions courantes dans lesquelles on cherche parfois à nous enfermer pour les aborder sous notre prisme.

L'initiative pourrait dès lors être autant un outil promotionnel local (mais nous sommes sur une région sur laquelle il n'y a pas d'INDECOSA) qu'un laboratoire d'étude d'une autre forme de communication. D'autant qu'il s'agirait ici de podcasts pouvant être réutilisés sur d'autres supports.

Au niveau stratégique de court terme, il nous faut aller au bout de cette initiative (une saison, 6 numéros). Les premières émissions seraient déterminées au niveau national par les personnes en responsabilité, mais là encore, le comité de rédaction prévu dans la foulée du Séminaire CA serait ensuite directement impliqué sur la conception et le suivi des émissions.

Pas de vision à long terme dans la mesure où nous n'avons pas de recul sur ce projet.

10. Évènements externes

L'idée est ici de participer à des grandes manifestations externes, comme la Fête de l'Humanité ou d'autres grands meetings.

Cependant, nos modes actuels de communication sont un peu faibles actuellement au regard de la lisibilité de tels évènements. Il nous faut réfléchir à la mise en valeur de nos Magazines, de nos parutions, ainsi qu'à des supports vidéo et audio.

Ce qui présuppose que nous puissions avancer sur ces derniers.

Au niveau stratégique de court terme, il faudrait réaliser la conception d'un stand déplaçable, réfléchir à son financement et son stockage entre deux manifestations.

A long terme, en fonction du succès rencontré, nous pourrions lui adjoindre des espaces de convivialité et / ou de micro conférences.

11. Colloques

Contrairement à ce qui a pu être entendu, les colloques ne sont pas des espaces de développement des connaissances. Tout du moins, ce n'est pas là leur premier objectif. Celui-ci est dévolu aux journées d'études qui peuvent être très similaires sur la forme.

Les colloques visent d'abord et avant tout à placer l'organisateur en premier plan du sujet abordé. Afficher le message : sur ce sujet, nous sommes un acteur majeur. Les colloques ont une forte exigence de contenu et de niveau (mais cela peut être aussi un haut niveau de vulgarisation) à travers des intervenants connus et / ou reconnus et un déroulé cohérent. Ils sont porteurs du rayonnement de l'association sur le sujet.

A ce titre, ils sont des outils de communication à part entière puisqu'ils reposent par essence même sur une analyse politique du sujet. Nous devons donc porter une attention particulière à leur conception bien en amont de leur réalisation. D'autant qu'il faut y intégrer toute la dimension logistique qui se doit d'être à la hauteur de l'évènement.

Enfin, un colloque national peut être accompagné d'initiatives locales de portée plus faible, qui viennent en appui de la thématique. Ces initiatives s'intègrent au colloque dans sa gestion et sa préparation.

Notre communication pourrait s'axer ainsi (les propositions qui suivent sont le fruit des réflexions autour du colloque 2023 et de la nécessité de communiquer après sa réalisation) :

1. Un "verbatim", sous forme d'actes du colloque. Ce document aura pour objectif d'être diffusé auprès des institutions et officiels. Il doit démontrer notre investissement sur le sujet et notre capacité à rassembler des acteurs majeurs / importants autour de nos débats. Il est également là pour témoigner de notre rayonnement.
2. Un IN (hors-série). Il a pour objectif d'assurer une communication grand public. Il lui faut donc une rédaction agréable, structurée, apportant des éléments de compréhension sur le domaine. Il conviendra sans doute de l'agrémenter de quelques articles basés sur nos revendications et faisant le lien avec nos autres composantes. Il pourra aussi assurer une forme de transition avec le colloque suivant.
3. Un "document activiste", qui s'appuiera sur quelques citations / grandes idées du document grand public et cherchera à en dégager quelques pistes d'action. Lors du Séminaire CA (en 2023 – d'autres moments par la suite), on proposera la création d'un groupe de travail chargé de collecter des propositions et des exemples d'actions. En fonction de la réussite (ou non) de cette proposition, on organisera des groupes de travail pour avancer sur la question.

Au niveau stratégique de court terme, les prochains colloques doivent faire l'objet d'une préparation beaucoup plus en amont de ce qui est pratiqué actuellement. Le prochain colloque (2024 consommation numérique) doit faire l'objet dès la fin 2023 de la rédaction de TDR afin de fixer une portée, un contenu et un échéancier précis. Dès le début 2024, il nous faudra assurer le suivi régulier du dossier au niveau du Bureau national et des éventuelles répliques.

A long terme, nous devons structurer le plus possible nos colloques en amont de leur réalisation pour en faire des moments forts, des marqueurs de notre présence.



13. Formation

La formation est un outil majeur de nos stratégies. C'est par la formation que passent la plupart de nos messages quant aux évolutions à venir de notre association et du secteur consumériste. Si nos moyens de communication cherchent à être le plus large possible (en fonction des publics visés), les formations se font par petits groupes, avec un déroulé pédagogique, une construction des idées étape par étape qui permet à chacun.e de s'interroger et de progresser. C'est donc un outil majeur, puissant, mais relativement lent dans sa diffusion.

Si les formations sont décorrélées de ces ambitions stratégiques, elles peuvent s'effectuer via des approches qui ne servent pas l'objectif commun. Pour cette raison, les formateurs et formatrices doivent impérativement agir au sein d'un collectif travaillant en lien étroit avec le Bureau pour pouvoir répercuter les orientations stratégiques au fil de leur survenue.

La formation n'a pas donné lieu à création d'un repère revendicatif au sens où elle reprend les principes de la formation syndicale CGT :

- Le stagiaire acteur de sa formation,
- Bienveillance envers les stagiaires ; le stage est un espace d'interrogation ouvert et respectueux de toutes et tous,
- Pédagogie active,
- Pédagogie de la réussite,
- Travail en binômes (intervenant / animateur),
- Mise en place de déroulés de formations.

1. Où en sommes-nous ?

- Nous proposons la Formation Découverte (1 jour), peu sollicitée sur 2023, mais avec une très nette accélération après l'AG. Nombreuses dates déjà posées en option ou fixées pour 2024. Cette formation était particulièrement bien adaptée pour se présenter auprès des instances de la CGT. De fait, elle sert régulièrement à se présenter auprès des UD, UL, CR et syndicats locaux. Elle reste cependant aujourd'hui sollicitée par les territoires pour être exécutée par une ou plusieurs personnes du national.
- Nous disposons de la Formation Présentation (5 jours) ; socle structurant pour les équipes pour donner à voir une autre finalité à nos associations INDECOSA que le seul traitement des dossiers individuels. Portée par l'équipe nationale, pour la première année, elle a été réalisée en dehors du responsable de sa création.
- Formations RU/CDU essentiellement réalisées sur Courcelles. Prestation externe. Pas d'avancée concrète sur la reprise 2025
- Nous avons proposé une formation Relations Banque / Clients (5 jours, nouvelle création) réalisée sur Courcelles. Elle sera reconduite.

- Nous avons également proposé une formation Consommation Numérique (3 jours, nouvelle création) réalisée sur Courcelles. Elle doit être affinée.
- Nous avons testé et déployé une Formation Écrire court pour être lue (3 jours, nouvelle création). Si la formation fonctionne bien elle sera reconduite, on observe très peu de retombées sur nos écrits internes comme externes.
- Nous avons proposé plusieurs webinaires. Fréquentations et réponses aux attentes inégales. Souvent perçus comme techniques et peu politiques. Deux domaines étaient proposés : le Logement et les Bases Juridiques. Il nous faut retravailler ces outils.
- Pour le Collectif de Formations, nous avons réalisé un atelier de plusieurs jours pour développer les compétences de l'équipe existante : outils pédagogiques, modes de fonctionnement... Réunions régulières du collectif pour faire le point sur les formations en cours. Construction du plan de formations 2024. Sur les 8 pages de formations programmées à Courcelles en 2023 : 7 réalisées, 1 annulée.

2. Vers quoi nous voulons aller, pour chaque dossier de la thématique ?

1. Formation Découverte

Au niveau stratégique de court terme, il convient de maintenir cette formation au catalogue et de continuer à la mettre en avant comme un outil de première approche d'INDECOSA, que ce soit pour les structures syndicales locales ou pour les militant.e.s fraîchement engagé.e.s.

A long terme ces formations supposent un développement des outils support (vidéos, podcasts...) ainsi que des moyens humains (collectif de formation, relais locaux...).

2. Formation Présentation

Au niveau stratégique de court terme, nous devons maintenir nos efforts de rayonnement de cette formation. Tout le nouveau CA national doit faire l'objet d'une formation (ce qui représente environ 4 sessions), et on peut imaginer que d'autres demandes naîtront de cela. Nous avons déjà des sollicitations sur des territoires en 2024. Il nous faut continuer à développer nos équipes de formation pour tout porter.

A long terme, la formation devra être régulièrement réévaluée et adaptée à nos stratégies. C'est donc une formation qui doit rester constamment en chantier ouvert.

3. Formation Équipes dirigeantes

Au niveau stratégique de court terme, cette formation est destinée à fournir les outils opérationnels aux équipes en place dans les territoires (CA départementaux, référents locaux...) ainsi qu'une vision plus précise des enjeux et éléments contextuels. Elle doit être présentée dans sa trame générale, puis à travers une proposition de déroulé. Viendra alors la phase d'écriture à proprement parler suivie par une phase de test (une ou deux associations). Tout ceci devra trouver place sur l'année 2024.

A long terme, la formation sera inscrite à notre catalogue. Elle aussi devra rester ouverte car forcément évolutive. Elle aura certainement pour pré requis la formation Présentation.

4. Formation Santé

Après examen de ce point auprès des référents nationaux, il est proposé d'en laisser l'initiative de

l'analyse et des prospectives au Collectif Santé. Le Collectif Formation veillera à ce que les travaux rendus s'inscrivent bien dans les méthodes et valeurs portées au sein d'INDECOSA-CGT.

5. Formation Logement

Au niveau stratégique de court terme, nous devons totalement repenser la formation des élections auprès des bailleurs sociaux pour en faire une approche pragmatique. Il nous faudra nécessairement des élus de terrain pour mener ce travail. Concernant les webinaires, il nous faut les maintenir comme des outils techniques nécessaires à la bonne tenue du mandat. Mais il faudra en revoir la conception et le fond.

A long terme, nous devons développer des outils portant sur la notion d'Habitat et comment utiliser les moyens matériels liés au logement social pour nous développer sur ce secteur.

6. Formation Banque

Au niveau stratégique de court terme, cette nouvelle formation doit être de nouveau réalisée et sa première évaluation consolidée.

A long terme, il conviendra de mesurer les besoins complémentaires sur ce domaine, notamment concernant les fondements politiques de notre action (le domaine étant souvent appréhendé dans une dimension technique principale).

7. Formation Consommation Numérique

Au niveau stratégique de court terme, la formation doit être modifiée et allégée pour se séparer du module sur le triptyque Métavers – Crypto – NFT. Celui-ci a en effet tendance à occulter la partie sur les impacts prévisibles sur le secteur consommériste.

A long terme, on pourrait envisager qu'elle soit proposée en module complémentaire de la formation « Équipes dirigeantes » et qu'une autre formation puisse être créée, surtout si nous avançons positivement sur le dossier des Certificateurs de confiance.

8. Formation Écrire Court pour être lu.e

Au niveau stratégique de court terme, nous continuerons de présenter cette formation dans notre offre et d'en relayer l'existence sur les territoires.

A long terme, d'autres modules pourraient être envisagés, sur d'autres formes d'écriture. La maîtrise de ces formations par nos propres équipes (et donc sur nos conditions d'exécution) devra cependant être étudiée.

9. Les Webinaires

Au niveau stratégique de court terme, il nous faut poursuivre les efforts d'évaluation entamés en 2023 et qui ont montré une satisfaction en demi-teinte des stagiaires. Si le format semble parfaitement convenir (1 jour ou 1/2 journée, sans déplacement, sur un thème ciblé), les contenus peuvent parfois ne pas répondre exactement à l'attente.

A long terme, nous n'avons pas de vision claire sur ces outils, car manquant de recul sur leur utilisation mais aussi sur leur utilité future, en fonction des évolutions des missions du secteur consommériste.

10. Collectif de Formations

Au niveau stratégique de court terme, nous devons continuer de recruter des camarades correspondant au profil recherché. Cet objectif n'est pas simple à réaliser, lorsque l'on croise toutes ces attentes avec la disponibilité des candidat.e.s. Pour mieux structurer cette démarche, nous avons proposé 3 profils distincts (formateurs locaux, formateurs nationaux et comité de formation) qui doivent être évalués dans leur pertinence et leur fonctionnement.

A long terme, le Collectif doit rester très lié avec le Bureau / CA national et doit pouvoir rendre compte de son activité. A aucun moment il ne doit devenir une entité « autonome ».



14. Fiscalité

De quoi parle-t-on ?

Étymologie : Le **fisc** du latin *fiscus* : panier de jonc ou d'osier, servant de cassette ou de caisse pour recueillir les sommes dues au « trésor impérial », puis au trésor public, assimilé au « fisc ».

La fiscalité est **l'ensemble des règles et des lois qui constitue le cadre fiscal d'un État**.

Celui-ci repose dans le système français, sur quatre grands principes : **légalité, annualité, nécessité, égalité**.

La fiscalité s'apparente à des pratiques utilisées par l'État pour percevoir des impôts. Elle joue un rôle déterminant dans le fonctionnement économique d'un pays, mais aussi dans la vie de ses résidents.

C'est l'instrument dont dispose l'Etat pour financer les services collectifs (publics ou semi-publics) rendus aux citoyens d'un pays par le biais de l'impôt.

Un **impôt** est un **prélèvement obligatoire**. Il se différencie notamment :

- des cotisations sociales. L'impôt est sans contrepartie alors que les cotisations sociales ouvrent droit à une prestation ;
- des versements obligatoires à des agents économiques autres que des administrations publiques (ex : l'assurance automobile) ;
- des versements, obligatoires ou non, effectués au profit d'administrations publiques en contrepartie de services dont le prix n'est pas hors de proportion avec leur coût (ex : le timbre fiscal acquitté pour l'établissement d'un passeport).

On distingue plusieurs types d'impôt :

- impôts **directs**, comme l'impôt sur le revenu, et **indirects**, comme la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ;
- impôts **nationaux et locaux** ;
- impôts **proportionnels** (même taux d'imposition pour tous les contribuables – ex : TVA) et **progressifs** (le taux s'accroît avec le montant imposable ex : l'IR).

La dénomination d'impôt (ex : impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés) n'est pas la seule pour désigner un prélèvement fiscal qui peut aussi prendre d'autres noms :

- taxe (ex. : taxe sur la valeur ajoutée, qui malgré son nom est un impôt) ;
- contribution (ex. : contribution sociale généralisée, qui est également un impôt) ;
- voire redevance.

En vertu du principe de **légalité** (qualité de ce qui est conforme à la loi fiscale), **seul le législateur peut créer une imposition** et lui donner la dénomination qu'il souhaite. En effet, selon l'article 34 de la Constitution, "la loi fixe les règles concernant [...] l'assiette, le taux et les modalités de recouvrement des impositions de toutes natures". Le **Parlement** se trouve au centre de l'adoption de la législation fiscale, c'est par ce dernier que **la Nation consent à l'impôt**.

Les « assujettis » (soumis à l'impôt) :

- **Les ménages**

- tous paient des impôts sur la consommation : TVA, taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (**TICPE**), droits sur les tabacs et les alcools, etc. ;

- la plupart paie des impôts sur les revenus : pour l'essentiel sous la forme de la contribution sociale généralisée (CSG), prélevée au profit de la sécurité sociale et, pour près la moitié d'entre eux, l'[impôt sur le revenu](#) proprement dit ;
- enfin, certains paient des impôts sur le patrimoine : impôt sur la fortune immobilière (IFI), et des taxes foncières prélevées par les [collectivités territoriales](#).

- Les entreprises

Elles paient des impôts sur :

- leurs bénéficiaires : pour l'essentiel, l'impôt sur les sociétés ;
- leur patrimoine : taxes foncières, quand elles sont propriétaires ;
- la jouissance d'un bien immobilier : la cotisation foncière des entreprises (CFE) ;
- leur valeur ajoutée : la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Ces deux dernières taxes composent la [contribution économique territoriale](#) (CET) qui a remplacé, en 2010, la [taxe professionnelle](#).

- Les administrations publiques

Elles paient, elles aussi, des impôts. Par exemple, les hôpitaux publics, qui sont des établissements publics de santé, sont un des principaux contributeurs de la taxe sur les salaires prélevée par l'État sur des secteurs d'activité qui ne sont pas assujettis à la TVA.

Les propositions d'INDECOSA-CGT

Que se passerait-il si les citoyens français étaient enfin libérés du poids des impôts et des prélèvements obligatoires ? À en croire les écrans de propagande, ces impôts, taxes et autres contributions seraient autant de freins pour entreprendre, puniraient les travailleurs les plus courageux et inciteraient à se complaire dans la médiocrité ...

A contre-courant de ce discours libéral, nous préconisons de :

- **faire de l'impôt sur le revenu le socle de notre contrat social :**

L'impôt sur le revenu est l'impôt le plus juste car il fait contribuer en fonction des moyens de chacun. Le législateur l'a pourtant peu à peu vidé de sa substance en réduisant son impact. Si vous avez beaucoup de revenus, les nombreuses niches fiscales à votre disposition vous permettront d'échapper légalement à l'impôt.

Il faut donc augmenter largement l'incidence de l'impôt sur le revenu et ajouter des tranches d'imposition (**augmenter la progressivité de l'impôt sur le revenu**) : **Recettes attendues 14 à 18 milliards d'euros par an.**

- **circonscrire les réductions d'impôt à celles démontrant un intérêt pour la société :**

En réduisant drastiquement les niches fiscales et les circonscrire à celles réellement utiles socialement ou économiquement : **Recettes attendues 50 milliards d'euros par an**

- **lutter contre les inégalités sociales et fiscales, par la réduction du poids des impôts proportionnels qui étranglent le peuple :**

Baisser le taux normal de la TVA de 20 % à 15 % et supprimer la TVA sur les produits de première nécessité : Dépenses attendues 35 milliards d'euros par an.

- **lutter contre la fraude fiscale et l'évasion fiscales :**

Afin d'assurer une redistribution équitable des richesses, nous exigeons une réelle lutte contre la fraude fiscale et le renforcement des activités de contrôle et de recouvrement de ladite fraude, notamment auprès des entreprises.

S'attaquer sans concession à la fraude fiscale qui représente selon les estimations près de 80 milliards de pertes pour l'État chaque année. Pour ce faire il convient de redonner les moyens humains et législatifs suffisants aux services de contrôle afin de pouvoir lutter efficacement contre les fraudeurs, notamment par la **création immédiate de 20.000 emplois (+10 milliards) : Recettes attendues 8 milliards d'euros par an.**

Par ailleurs, la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales nécessite(ra)it d'

- **Harmoniser la fiscalité entre les pays et d'éradiquer les paradis fiscaux** (cf. le Luxembourg ...)
- **Moduler l'impôt sur les sociétés en fonction du comportement des entreprises** : augmenter l'impôt pour celles qui contribuent à la financiarisation de l'économie ; réduire l'impôt pour celles qui favorisent l'emploi, les salaires, l'investissement, la préservation de l'environnement...
- **Introduire les revenus dans le calcul des taxes locales** (taxe d'habitation pour les résidences secondaires, taxe foncière).

Il faut plus taxer le capital :

Instauration d'une taxe sur les transactions financières à des taux suffisants pour pénaliser la spéculation financière et réduire la financiarisation de l'économie : **Recettes attendues 24 milliards d'euros par an**

Taxer davantage les revenus du capital (+4 milliards)

Il faut réorienter l'économie et responsabiliser les entreprises :

- **Moduler la fiscalité nationale et locale des entreprises en fonction de leurs comportements (0 milliards)**
- **Il faut taxer davantage les patrimoines exorbitants des plus riches :**

En réintroduisant un ISF et en le rénovant pour lui donner plus de progressivité (recettes attendues : +6 milliards)

- **la relance des dynamiques budgétaires pour développer l'emploi, les investissements sur l'ensemble du territoire.**

Il faut un autre circuit de financement de la dette de l'État :

Il faut aussi rappeler que les intérêts de la dette pèsent plus de 40 milliards dans le budget de l'État. Lui permettre d'emprunter directement auprès de la Banque centrale européenne, sans passer par les banques, réduirait nettement cette charge qui profite exclusivement aux marchés financiers.

- **Financement direct auprès de la BCE ou par un système d'intermédiation bancaire (+40 milliards)**

Conclusion :

Ces transformations du système fiscal le rendrait plus juste et seraient favorables économiquement à une très grande majorité de citoyens. Elles permettraient également de rendre le système plus efficace en réorientant l'économie vers l'emploi et une meilleure rémunération des salaires.

En outre cette réforme du système dégagerait des recettes supplémentaires afin d'assainir les finances publiques et de financer les services publics utiles à toute la population.